La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVII. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., MERCREDI MATIN, 2 AOUT 1865. No. 272.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
DONALD McMILLAN, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, coin des Rues Lemoine et Ste. Hélène, en la cité de Montréal, MARDI, le 8me jour d'Août, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et l'arrangement des affaires de cette faillite en général.

GEO. STEPHEN.
Montréal, 19 juillet 1865—262 l

Acte concernant la Faillite, 1864

Les Créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. COURT ET MACINTOSH, procureurs, Place-d'Armes, en la Cité de Montréal, MARDI, le HUITIEME jour d'Août à TROIS heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

ROBERT ROBERTSON.
Lanark, 20 juillet 1865. 262

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
JOHN DIXON et BENJAMEN DIXON, FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont par le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 21 juillet 1865—263 ds

Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de
JOHN FERON, de Montréal, Province du Canada, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

LEBLANC, CASSIDY & LEBLANC,
Avocats et Procureurs de la dit
266 um Casilué Boudrias

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE

Contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - -	**$12,000,000**
Accum. des Fonds -	**10,000,000**
Revenu Annuel - -	**2,500,000**

Etablissement de la Branche Canadienne.

OFFICIERS.

DIRECTEURS-GÉRANTS:

D. Lorn MacDougall, Ecr., Ths. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

Hon. L. Renaud, M.C.L. Hon. John Rose, M.P.P. Hon. T. Ryan, M.C.L. J Law Ecr., Marchand C J Brydges, Ecr, Directeur-Gérant du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRE-LOCAL—H. J. JOHNTSON

INSPECTEUR—Wm EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garantie pour l'ASSURANCE CONTRE LE FEU; elle a

20 Modes d'Assurance sur la Vie.

Le Bureau des Directeurs à Montréal a plein pouvoir de **régler les pertes.**

On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2, 4, et 5, à LA BOURSE.

MacDougall & Davidson,
Agents-Généraux pour le Canada

P. R. Fauteux,
SOUS-AGENT.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
HENRY LAROCQUE, Marchand, de St. Jean, District d'Iberville, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

V. HUDON,
Syndic.
Montréal, 24 juillet 1865—de

Maison a Vendre.

Le soussigné offre en vente une MAISON EN BRIQUES à trois étages, située rue Dubord, No. 24, en face du Marché aux Animaux. Cette propriété sera vendue à très-bon marché. Elle donne actuellement au-delà de $40 par mois de loyer.

Pour les conditions s'adresser à
JOS. SIMARD, Ecr., N. P.,
Rue Lagauchetière, No. 235.
24 juin—240

Maison a Vendre.

Une MAISON en bois, à deux étages contenant quatre logements, située sur la Rue Dufresne (Pied du Courant.) Pour les conditions s'adresser sur les lieux à GILBERT LABINE.
25 juillet—265 um c k

Ligne Journalière pour *CHATEAUGUAY* et *BEAUHARNOIS.*

Le vapeur "LOTBINIÈRE," Capt S. FAGAIE, laissera le Bassin du Canal tous les jours, à UNE heure P. M., (les dimanches exceptés) et Lachine à l'arrivée du convoi de cinq heures P. M. de Montréal, arrêtant comme ci-dessus. En revenant, laissera Beauharnois tous les matins à SIX heures (les dimanches exceptés) arrêtant à Chateauguay, et arrivant à Lachine pour le convoi de huit heures.

Pour fret et passage, s'adresser au No. 67, Rue de la Commune.

JOHN McMARTIN,
11 mai—204 c k Agent.

Sous l'Acte des Faillites de 1864.

Dans l'affaire de
ANDREW COE, FAILLI.

Vente d'un élégant Ameublement, Piano, etc.

Seront vendus, à la ci-devant Résidence du Failli, Terrasse Cambridge, No. 65, Avenue du Collége McGill, JEUDI PROCHAIN, le 3 Août, tout l'élégant Ameublement et les Effets, comprenant:

Un splendide Piano en bois de rose
Ameublement en noyer noir de Passage et de Salle à Diner
Ameublement de Salon et Chambre à Coucher
Tapis de Bruxelles, etc
Sets plaqués à Diner et à Thé
Rideaux en Damas, Repp, etc., et Corniches
Selles de Messieurs et Dames, Harnais
Chevaux, Voiture à quatre roues
Poêles et Tuyaux, Garderobes, Bains et une quantité d'Ustensiles de Cuisine.

☞ Vente à DEUX heures.

A. B. STEWART,
Syndic.
31 juillet. 270

HOTEL ET RESTAURANT

Parisien,

10 *et* **12**—*RUE ST. LAURENT*—**10** *et* **12.**

ECURIES et REMISES pour la réception des Voyageurs de la Campagne.

Table d'Hote de Midi à 3 heures.

On se charge des Repas pour Noces et Diner de société.

P. VUILLERME.
8 juin—227 um

Province du Canada, }
District de Montréal. }

COUR SUPERIEURE.

AVIS Est par le présent donné que Dame CASILDÉ BOUDRIAS, de la Paroisse de St. Michel de Lachine, dans le District de Montréal, épouse de Pierre Boudrias, boucher, du même lieu, et actuellement absent de cette Province, a, le dix-huit Janvier dernier, instituée une action en séparation de biens contre son dit époux devant la Cour Supérieure du Bas-Canada, siégeant dans et pour le District de Montréal.

LEBLANC, CASSIDY & LEBLANC,
Avocats et Procureurs de la dit
266 um Casilué Boudrias

Sous l'Acte des Faillites, de 1864.

Dans l'affaire de
ANDREW COE, FAILLI.

Seront vendus par le Soussigné, LUNDI, le 7 Août prochain, dans les Salles d'Encan de G. McGregor, 461, Rue St. Paul, tout le Matériel et les Plantes employés par le Failli dans la manufacture du SUPER PHOSPHATE de CHAUX, actuellement dans les Bâtisses, sur la Ferme de McGregor, près du Canal, et dans les Bâtisses Rue Grand-Tronc, Ferme St. Gabriel.

Ceux qui se proposent d'acheter pourront examiner les objets jusqu'au 5 Août.

☞ Vente à DIX heures.

A. B. STEWART,
Syndic.
31 juillet. 270

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
HENRY LAROCQUE, Marchand, de St. Jean, District d'Iberville, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

V. HUDON,
Syndic.
Montréal, 24 juillet 1865—de

BAINS DE MER!

BAINS DE MER!

HOTEL ST. GEORGE,

CACOUNA.

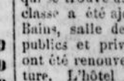

Ce rendez-vous favori pour la belle saison est OUVERT pour la commodité des familles et du public voyageur.

Les amusements du dehors sont de toute espèce pour Dames et Messieurs:

Croquets,

Quilles, &c, &c.

— AUSSI: —

Une CHAMBRE DE BILLARD avec deux tables supérieures.

Des serviteurs polis et attentifs sont seuls engagés.

Charges Modérées.

O'NEIL & ABBOTT,
6 juillet—249m Propriétaires.

AVIS de DISSOLUTION.

La société qui a existé ci-devant entre les soussignés comme Marchands d'Ale, Porter et Cidre, a été dissoute par consentement mutuel le 4 Mai 1865.

Toutes les dettes dues par la dernière société seront arrangées par WILLIAM FERGUSON, à son Bureau, No. 51, Grande Rue St. Jacques.

JOHN PORTER,
WILLIAM FERGUSON

Référant à l'annonce ci dessus, le soussigné informe respectueusement le public qu'il a déménagé à ses vastes premisses No 51, Grande Rue St. Jacques, (vis-à-vis le magasin de livres de M. Thomas Riddell) où il continuera ses affaires à son propre compte, et il espère que par une stricte attention aux affaires et en gardant un choix d'ALE, PORTER et CIDRE, continuer à mériter le patronage public.

WILLIAM FERGUSON,
51, Grande Rue St. Jacques.
14 juin—232

ST. LOUIS HOTEL,

RUE ST. LOUIS.

Cette maison bien connue, qui durant l'hiver a été agrandie non seulement en y ajoutant une nouvelle aile, haute de quatre étages, mais en y ajoutant toutes les améliorations les plus modernes, ce qui en fait un hôtel commode, aéré et une salle à diner très bien éclairée. Tout ce qui se trouve dans une première maison de cette classe a été ajouté au St. Louis Hotel, tels que Bains, salle de Billards, etc., etc. Les salons publics et privés, les chambres à coucher, etc., ont été renouvelés, ainsi que les salles de lecture. L'hôtel

SERA OUVERT

POUR LA RÉCEPTION DES VOYAGEURS

Jeudi, le 6 Juillet 1865.

Les soussignés propriétaires n'ont épargné ni les peines ni les dépenses pour mettre leur hôtel sur la rue St. Louis, en tout égal à aucun autre établissement dans l'Amérique Britannique du Nord, afin de continuer à mériter une continuation de ce support et de cet encouragement qu'il leur ont été si largement donné à Québec et qu'ils seront fiers de mériter.

WILLIAM RUSSELL & FILS.
Québec, juillet 1865—248 um

A LOUER

POSSESSION AU PREMIER MAI

Ces DEUX MAISONS de première classe à deux étages en pierre de taille, Nos 393 et 397, "Tricouni Place," Rue Dorchester, ayant bains et Privées, et toutes les améliorations modernes, avec Ecuries et Remise à voitures. Si on le requiert, on peut obtenir possession du No. 393 au commencement d'avril.

Loyer à bon marché.

S'adresser à
JOHN ATKINSON,
No. 384, Rue Dorchester.
21 mars—161 j

ETABLISSEMENT

Hydrotherapique de Montreal!

Hydrothérapie rationnelle Traitement spécial des MALADIES CHRONIQUES, NERVEUSES, RHUMATISMALES, de la PEAU, des VOIES DIGESTIVES, GENITO-URINAIRES.

296, Rue Dorchester.

G. S. DEBONALD, M.D C.M., Membre de la Société Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de France, etc., etc., etc
15 mai. tm—211

ENTREPOT DE POELES,

520, RUE ST PAUL

Les soussignés reçoivent actuellement un assortiment complet de POELES DE CUISINE pour bois ou charbon, sur les patrons les plus commodes et les plus éprouvés Aussi, Fourneaux Portatifs, Fournaises pour charbon de bois, Chauffoirs en gros fer, Tamis portatifs, &c

G. HAGAR & Cie.,
30 mars—169 x k 302; Rue St. Paul.

A LOUER

Une MAISON de première classe, occupée actuellement comme hôtel et admirablement bien disposée pour cet usage, possédant une cour spacieuse en arrière et toutes les dépendances nécessaires à un tel établissement, en face du marché Bonsecours.

S'adresser à
J. TIFFIN & FILS
11 janvier—103

A VENDRE A JOLIETTE

Une magnifique MAISON à un seul étage, mais avec Chambres d'en Haut, bien finies, ayant une grande et spacieuse Cave, ainsi que Ecurie, Hangar, Remise et autres dépendances, le tout construits sur un terrain d'environ un quart d'arpent en superficie, sur lequel se trouve un superbe Jardin; lequel terrain fait l'encoignure des Rues Notre-Dame et St. Barthélemy, dans la ville de Joliette, en face du couvent et de la chapelle de Bonsecours, et près du marché.

A prendre possession immédiatement.

S'adresser au soussigné ou à Messire P. D. LAJOIE, Prêtre et Curé, et CHARLES HELIODORE PANNETON, Ecuier, tous deux de Joliette, Exécuteurs Testamentaires de feu J. A. GAGNON, en son vivant Ecuier, bourgeois de la dite ville de Joliette, de la succession duquel dépend le dit emplacement.

BARTH. VÉZINA,
N. P.
Joliette, 6 juillet 1865—251 j

LE VAPEUR

JENNY LIND,

Capt. J. BOURDON,

Commencera à voyager entre la TORTUE et MONTREAL, LUNDI, le 3 Juillet, comme suit:

De la Tortue à 5½ heures a. m.
do à Midi et Demi
De Montréal à 10½ heures a. m.
do à 4 heures p. m.

Pour fret, etc., s'adresser à bord au

CAPT. BOURDON.
3 juillet. 246

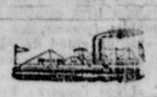

Le Vapeur ST. LAMBERT

CAPT. NADEAU

Fera ses voyages entre

MONTREAL ET ST. LAMBERT

Aux heures suivantes, savoir:

Laissera St. Lambert.	Laissera Montréal.
6.00 A. M.	6.45 A. M.
7.30 "	8.15 "
9.00 "	9.30 "
10.15 "	11.00 "
11.45 "	1.00 P. M.
1.45 P. M.	2.30 "
3.15 "	4.00 "
4.45 "	5.30 "
6.00 "	6.30 "
7.00 "	7.45 "

En outre des voyages ci-dessus, le Vapeur ST. LAMBERT fera les MARDIS et VENDREDIS un voyage extra, partant de St. LAMBERT 5 h. A. M. et de MONTREAL à 5.30.

Les Dimanches et Jours de Fête, il fera ses voyages ordinaires, partant de Montréal à 9 h. A. M et de St. Lambert à 9.30 A. M., et dans l'après-midi, il fera son premier voyage à 1 h. P. M. de Montréal partant toutes les heures et quittant St. Lambert à 7 h. P. M. pour son dernier voyage.

1er juillet—245

STEAMERS

Pour la France directement.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

Nouvelle ligne de Steamers a Roues de 1re classe

ENTRE

NEW-YORK et le HAVRE.

Les cinq premiers splendides bâtiments destinés à desservir cette ligne favorite sont les suivants:

Washington ..	3204 tonneaux	....	900 chevaux
Lafayette	3204 "	....	900 "
Europe.....	3204 "	....	900 "
France.....	lancé "	....	900 "
Napoléon III..	lancé "	....	1100 "

Départ de New-York au Havre

Touchant à Brest, pour débarquer la malle et les passagers, raccourcissant ainsi d'un jour le voyage de mer.

Lafayette, Capt A. Bocandé.. VENDREDI, 23 Juin

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR

1re cabine (y compris le vin de table).... $135
2me " " " " $70 ou $80
Québec à Paris ..... $83, $93 et $104

Un médecin de première classe de la marine impériale est attaché à chacun des navires. Les soins et médicaments sont gratuits.

Pour fret ou passage s'adresser à

GEO. MACKENZIE, AGENT,
7, Broadway, New-York.
DONALD R. MacLEOD,
Chambres Commerciales,
19½, Rue S. Pierre, Québec

A Paris, 12, Boulevard des Capucines (Grand Hôtel.) Au Havre, chez WILLIAM ISELIN & CIE.
8 juin—247

Qui veut de l'Argent?

Tous les Cultivateurs et autres personnes de la Campagne qui désirent FAIRE FORTUNE, n'ont qu'à chercher des COQUILLES qui se trouvent dans les petites Rivières, Ruisseaux et Lacs d'eau douce.

En les ouvrant, on trouvera en quantité, sinon dans toutes, du moins dans un grand nombre, des PERLES et des PIERRES PRECIEUSES que le soussigné achètera à un prix très-élevé.

Les personnes qui les enverront par la poste en recevront le montant par le retour du courrier.

E. H. DOUCET,
No. 485, Rue Craig, Montréal.
7 juillet. tm—250

LE MANUEL DU JUBILE

EN FORME DE CATECHISME,

PRÉCÉDÉ DU

Mandement de Mgr Bourget, Evêque de Montréal, de la Lettre Encyclique du Souverain Pontife et suivi des Prières pour les Exercices du Jubilé.

Les Marchands de la Campagne pourront se le procurer à la douzaine à des conditions très-avantageuses chez Lessieurs

J. B. ROLLAND & FILS.
C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS
CHARLES PAYETTE.
10 mai—283

A Vendre ou a Louer.

UNE vaste résidence de première classe, à la CAMPAGNE, avec FERME y attachée, contenant 159 arpents, avec des dépendances et batisses de Ferme. La Résidence est entourée d'une galerie couverte, et contient de vastes chambres pour Salon, Salle à Diner, Passages, Cuisine et Dépense, sur le premier plancher, et huit Chambres à Coucher et deux Chambres de Toilette sur le second plancher.

Attachée à la maison se trouve une rangée d'offices commodes, une excellente cave, remise à bois, étables, remise à voiture, grange et cottage pour fermier. Aussi un puits inépuisable d'excellente eau. Le jardin (qui a à peu près un acre) est en bon ordre. La ferme, dont environ 80 acres sont en culture est bien cloturée, avec une rivière en front. Les Terrains sont bien arrangés avec des arbres forestiers, et à distance du grand chemin, et délicieusement situés sur un plateau de l'Ottawa, embrassant une vue des plus étendues de la Rivière et de la campagne voisine. Cette propriété étant à cinq minutes d'un débarcadère de vapeur et à une distance de quatre heures et demie par vapeur de Montréal, offre une rare occasion pour un monsieur qui désirerait envoyer sa famille vivre à la campagne.

Conditions libérales. En cas de vente une partie de l'argent de l'achat sera accentée.

S'adresser à H. HOWARD, N. P., St. André, comté d'Argenteuil, C. E., ou à
BROWN & CIE.,
Encanteurs et Agents à Commission,
459 Rue Notre Dame, Montréal.
23 mai. 214

BUREAU DE POSTE.

Montréal, 22 mai 1865.

Arrivée et Départ des Malles

	ARRIVE.	PART.
Québec par vapeur.....	6.00	6.30 pm
Do Railroad ..	7.00 am	7.00 pm
Route de la Rive Nord, par terre.....	8.00 am	1.30 pm
Sorel, Trois-Rivières &c, par vapeur	7.00 am	6.30 pm
Canada C Train jour (1).	10.45 pm	8.00 am
Canada C Train nuit (2).	3.45 am	7.00 pm
Laprairie.....	8.45 am	2.30 pm
St. Jean, C E Napierville et Clarenceville....	9.45 am	7.45 am / 2.30 pm
New-York Boston, Buffalo Troy, &c.....	8.45 am / 11.00 pm	2.30pm
St Hyacinthe, Melbourne et Island Pond ... (3).	7.00 am / 1.45 pm	8.20 am / 1.15 pm
Portland..... (4)	1.45 pm	7.00 pm
Châteauguay Beauharnois et Huntingdon.....	6.30 pm	6.00 am
Lachine	8.15 am / 6.15pm	6 00 am / 2 00 pm
St. Rémi, Hemmingford Plattsburg.....	10.45 am	2.00 pm
Chambly.....	11.00 am	8.20 am / 3.15 pm
Longueuil.....	10 30 am	2.00 pm
Contrecœur, Varennes et Vercheres.....	6.00	2.00 pm
St Laurent, St Martin Ste. Scholastique &c....	6 30 am	7.00 pm
Ste. Rose, Ste Thérèse et St Jérôme.....	1.00 pm	7.00 am
Rigaud, Carillon, Grenville et tous les Bureaux sur la route d'Ottawa ...	6 00 pm	6.00 am
Terrebonne, New Glasgow	5 00 pm	7.00 am
St. Jean, N. B. Halifax et Ile du P. Edouard via Portland ... tous les Mercredis et Samedis	7.00 am	7.00 pm
Dito tous les quinze jours le		
Boston	6.00 am	2.00 pm
Sault Ste Marie &c. via Toronto tous les Mardis	00.00	7 0 pm

(1) Sacs de Commerce ouverts jusqu'à ..... 8.50 a m
(2) do do ..... 7.55 p m
(3) do do ..... 7.40 p m
(4) do do ..... 8.00 p m

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des Malles.

Toutes les malles ci-dessus partent tous les jours excepté le Dimanche.

OCULISTE ET AURISTE.

Dr. L. O. THAYER,

Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collége des Médecins et Chirurgiens, &c.,

EST maintenant à Montréal et tient son Bureau au No 235, rue Notre-Dame, au dessus de MM Laurent & Lafrenaye, Marchands de Pianos, où il pourra être consulté sur toutes les maladies des Yeux et des Oreilles. Les Yeux louches sont guéris instantanément.

M. Joseph Limoges, Boucher, Marché Ste. Anne, engagé par l'Amérique, garde complètement Général Daniel Dyer Gardiner, du 47ème Régiment, jusqu'à depuis septembre, guéri par une opération. M. Kingsmill, étudiant du Collége St. Laurent, louche, guéri après une opération.

Le Dr. Thayer traite aussi le Catarre et autres maladies semblables, de 9 à 12 heures A. M. et de 2 à 6 heures P. M.—Residence No. 1, rue Seigneurs, faubourg St. Antoine.
13 mai—196

CORPORATION DE MONTREAL.

QUARTIER

ST. JACQUES.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les soussignés ont complété le Rôle de Cotisation du QUARTIER ST. JACQUES de cette ville; que copie du dit rôle a été confiée à l'un d'entr'eux à leur Bureau, en l'Hôtel-de-Ville, où elle sera ouverte à l'inspection et examen de tous les intéressés d'ici à JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain; et que les dits Cotiseurs s'assembleront à leur Bureau susdit VENDREDI, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour réviser leur cotisation des biens-fonds inscrits aux dits rôles de cotisation, et que là et alors ils entendront et examineront toutes les plaintes relatives à telle cotisation des biens-fonds qui pourront leur être soumises.

JEROME GRENIER,
JOSEPH DESCHAMPS,
DANIEL FARRELL,
JAMES C. BEERS,
REMI LAMBERT
THOMAS McGINN,
COTISEURS.

Bureau des Cotiseurs, Hôtel-de-Ville, Montréal, 29 juillet 1865 } 269—ts c

COMPAGNIE CANADIENNE DE NAVIGATION INTERIEURE.—LIGNE DE LA MALLE ROYALE pour Beauharnois, Cornwall, Dickinson's Landing, Morrisburg, Prescott, Brockville, Gananoque, Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.—*Directe sans transbordement.*—Les magnifiques Vapeurs en fer

GRECIAN ET HAMILTON

Laisseront le Bassin du Canal, Montréal, à 9 heures A. M., et Lachine à l'arrivée du convoi laissant la Rue Bonaventure à Midi, JEUDI, le 4 Mai, pour Hamilton, arrêtant aux Ports intermédiaires, ayant connexion à Toronto et Hamilton, avec les différentes voie ferrées, et les Vapeurs pour les Chûtes de Niagara, Buffalo, Détroit, Chicago, Milwaukee, Toledo, St. Paul, Galena, etc., etc.

Les arrangements par cette ligne sont des plus complets et les avantages offerts aux voyageurs sans pareils.

Le fret est pris à des taux raisonnables. On peut obtenir des billets pour toute la ligne et les informations nécessaires en s'adressant à C. F MUCKLE, aux Hôtels, PETER FARRELL, au Bureau de Fret Bassin du Canal, et au Bureau No. 53, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent
3 mai. xk—197

COMPAGNIE DU RICHELIEU—Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec et LIGNE REGULIERE entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption et autres ports intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 1er Mai courant, et jusqu'à avis contraire, les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir:

Le vapeur *MONTREAL*, Capt. Rob et Nelson, partira du quai Richelieu, via ayant la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à sept heures précises A. M, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les passagers désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certains de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce vapeur, vu qu'un *Tender* devra les transporter aux vapeurs océaniques, et cela sans charge extra.

Le vapeur *EUROPA*, Capt. J. B. Labelle, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs, à sept heures précises, pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le vapeur *COLUMBIA*, Capt. Joseph Duval, partira du quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredis à deux heures P. M., arrêtant, en allant et revenant à Sorel, Mackinonge, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Pont St. François, et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures P. M., arrêtant à Lanoraie.

Le vapeur *NAPOLEON*, Capt Chs Daveluy, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Vendredis, à trois heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à St Sulpice, Lanoraie, Berthier, Petit Nord, Grand Nord; et partira de Sorel tous les Dimanches et Mercredis, à quatre heures P. M.

Le vapeur *CHAMBLY*, Capt F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly tous les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St Charles, St. Marc, Beloeil, St. Hilaire, St Mathias; et partira de Chambly tous les Samedis, à trois heures P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

Le vapeur *TERREBONNE*, Capt. L. H Roy, partira du quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis, Mardis, Vendredis et Samedis, à trois heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Boucherville, Varennes, tout de l'Isle et Lachenaie; et partira de Terrebonne tous les Lundis à sept heures A. M., Mardis à cinq heures A. M., Jeudis à huit heures A. M., et Samedis à six heures A. M.

Le vapeur *L'ETOILE*, Capt. P. E. Malhiot, partira du quai Jacques-Cartier pour l'Assomption tous les Lundis et Samedis à quatre heures, et Mardis et Vendredis à trois heures, arrêtant, en allant et revenant, à St. Paul l'Hermite et Lachenaie; et partira de l'Assomption tous les Lundis à sept heures A. M., Mardis à cinq heures A. M., Jeudis à huit heures A. M., et Samedis à six heures A. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argents ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 29, Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE,
Agent-Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 27 Juin 1865 } 242

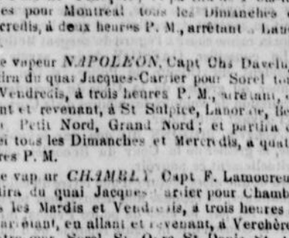

JULES FOURNIER, MONTREAL. Sole Agent for Canada.

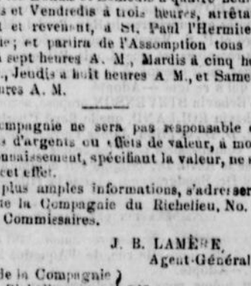

GEO. SAYER & Co.

COGNAC.

LA MARQUE FAVORITE DES CONNAISSEURS.

Première Médaille d'Honneur

à la

GRANDE EXPOSITION DE LONDRES.

Le soussigné vient d'ouvrir l'Agence Spéciale de cette maison pour le Canada. Il attire l'attention du commerce sur l'excellente qualité de ces Cognacs, qui ne sont surpassés par aucune autre marque, et offre en vente, soit *in Bond*, soit autrement, les principales années en 1, 2 et 3 pipes 1838, 1844, 1853, 1860, 1862, 1863, 1864, et les mêmes qualités en caisses.

Les ordres sont reçus pour l'*importation directe* et exécutés aux meilleures conditions et prix du marché. Les marques ci-dessus ont été déposées pour éviter toute contrefaçon.

JULES FOURNIER,
Seul agent pour le Canada,
No 420, rue St. Paul.
1er juillet—245—smk

Association Vinicole de la Champagne.

LOUIS JAUNAY & CIE., REIMS.

Le Soussigné ayant été nommé seul Agent dans les Canadas pour la vente du célèbre CHAMPAGNE ci-dessus, depuis longtemps favorablement connu et sur les marchés du continent et sur les marchés anglais, est prêt à fournir le commerce aux conditions les plus favorables.

GEO. DELHOLM,
Rue St. Nicolas, Montréal,
Seul Agent pour les deux Canadas.
10 juillet—252 um c

Le Soussigné offre en Vente;

Indigo, Pierre Bleue, Clous de Girofle
Poivre noir, Colle Forte, Noir de Fumée
Pipes, Salpêtre, Ier, Huile de Graines de Lin
Ficelles, Chaud Ire française, Bouchons
Crême de Tartre, Régisse, caisses d'Huile d'Olive
Marinades, Sardines, Raisins
Vinaigre, caisses d'Eau-de-Vie
Eau-de-Vie (Otard, Dupuy & Cie) en barriques
Genièvre de DeKuyper en caisses
" " en tonnes et 1/2 caques
Old Tom de Booth, Genièvre, Rum de la Jamaique
Caisses de Claret
Saumons en tierçons
Thés du Japon, Oolong et non colorié, Souchong
Sucre Blanc écrasé A, Sucre Blanc écrasé sec
Melasse, Sirop doré

— AUSSI: —

Whiskey de Borst, Halladay & Cie

— ET —

200 boucts Cassonnade brillante

V. HUDON,
10 juin—229 306, Rue St. Paul

Charbon! Charbon! Charbon!

Le Soussigné informe le public qu'il a DEMENAGE au No 5, RUE DE LA COMMUNE, où il continuera à tenir son COMMERCE de CHARBON en Gros et en Détail.

Il a toujours en mains CHARBON ANTHRACITE Américain de toute grosseur, préparé par Fire Clay, et un article supérieur de Jersey Fire Brick.

Toute personne qui désirerait acheter du Charbon pour cargaison pour lui-même et ses amis y trouverait leur avantage de venir chez le soussigné avant d'acheter ailleurs. Il offre des avantages exceptionnels à ceux qui voudront le favoriser avec quelques ordres, et il offre une qualité de Charbon supérieur à tout autre dans le marché.

Son Charbon n'est pas cette qualité inférieure acheté sous le marteau dans les Etats-Unis et offert à nos concitoyens par des spéculateurs étrangers, qui fréquentent actuellement le marché pour en vendre en gros.

Il annonce de plus qu'il n'a pas connexion avec aucune maison ou personnes engagées dans le Commerce de Charbon.

C. COPELAND.
10 juillet. m—252

TERRAINS A VENDRE

A CONSTITUT

ET A

LONGS TERMES DE PAIEMENT

DE

5 a 40 cts. par pied en superficie.

Ces Lots sont situés tant en dedans qu'en dehors des limites de la ville, et sur les rues les plus larges et les plus belles, savoir:

Les Rues Sherbrooke, Cadieux, St Dominique, St. Laurent, l'Avenue Colborne (qui a 90 pieds de largeur), et les Rues Ontario, Ste. Catherine, Mignonne, Dorchester, Parthenais, Gerrard, Gauvin, Ste. Marie, Queen, du Port, Communes et autres.

La proximité des chars de la cité, le sable qu'il y a sur plusieurs de ces lots et l'élevation du sol sont de grands avantages.

Des carrières immenses de la plus belle pierre à bâtir ont dans le voisinage d'un tiers de ces lots, et ces acquéreurs auront le privilége d'y tirer de la pierre pour leurs bâtisses, sans payer

A part de ces terrains, les soussignés offrent en vente PLUSIEURS LOTS sur les Rues Commune et Queen, vis-à-vis le dessin des Vapeurs du Haut-Canada, à l'entrée du canal.

Ces lots sont aussi à LOUER, avec ou sans les bâtisses dessus construites, qui ont servi et peuvent servir comme Distillerie, Moulin à Cafe, Voûtes, etc.

— ET —

Un LOT BATIR de 70 x 86 pieds, au coin des Rues Commune et du Port, près de l'Assurance Royale.

— DE PLUS —

Une BELLE TERRE de 112 arpents, dans Berthier, à une lieue seulement du village, près du pont qui traverse la jolie rivière Bayonne, et faisant front sur le chemin du Roi et la rivière Bayonne, avec une bonne maison—C'est une très-bonne place de commerce.

A LOUER.

Ce magnifique LOGEMENT à TROIS ETAGES, Rue Cadieux (ci-devant occupé par le Major Large qui est parti pour Québec) il y a gaz, eau, un calorifère, les bains, etc. Il y a des écuries de 5 places et des remises à voitures.

A LOUER.

Une MAISON DOUBLE de première classe, Rue Cadieux.

Quelques Lopins de bonne Terre pour Jardiniers

ET

PLUSIEURS MAISONS A VENDRE

AVIS.

Les soussignés se chargeront de la VENTE de PROPRIETÉS FONCIÈRES.

H. & G. Lionais,
AGENTS,
30, Rue St. Gabriel,
21 avril—187 et 111, Rue Cadieux

A LOUER

Les soussignés offrent de LOUER pour la balance du Terme, jusqu'au 1er Mai prochain ou pour plus longtemps, (le bail actuel ayant été cassé,) cette Bâtisse à trois étages en PIERRE DE TAILLE, commodement située et dernièrement occupée par MM. H. Duclos & Cie., comme magasin de quincaillerie, sur la rue St. Paul, Est, coin de la rue Vaudreuil, No. 269, nouveau numéro.

J. TIFFIN & FILS.
9 mai.—202.

A Vendre a Longueuil.

Un EMPLACEMENT

La Minerve.

MERCREDI MATIN, 2 AOUT, 1865.

TELEGRAMMES PRIVÉS

A *LA MINERVE.*

Québec, 1er août, 1865.

Tous les bureaux publics seront fermés demain à l'occasion des funérailles de Sir E. P. Taché. Les Hons. MM. Cartier et Galt sont arrivés en cette ville la nuit dernière. L'Hon. M. Brown est attendu sous peu.

Les ministres ne se sont pas encore assemblés pour remplir la vacance laissée par la mort de l'Hon. Premier. Il est fortement rumeur que les différents employés des départements, du moins ceux d'une importance mineure, se rendront à Ottawa aussitôt après la session, qui sera selon toutes les prévisions, de courte durée.

Correspondance de Québec

POUR " LA MINERVE."

Québec, 1er août.

La mort de sir Etienne Taché, quoiqu'attendue depuis plusieurs jours, a causé ici une sensation de douleur profonde et générale. Tout le monde reconnait que cette mort est une perte pour le pays. Puis, dans la capitale sir Etienne avait un grand nombre d'amis, qui lui étaient d'autant plus attachés qu'ils avaient vécu dans une plus grande intimité avec lui, qu'ils avaient été plus à portée d'apprécier ses belles et grandes qualités. Sir Etienne était un Canadien des anciens jours, plein de patriotisme, de noblesse et de loyauté. Il a compris le devoir et il l'a pratiqué; les sacrifices ne l'ont point effrayé. Dans plusieurs circonstances, il a dû en faire de considérables; mais il les a toujours acceptés avec la même résignation et le même courage. En 1812, alors âgé de dix-sept ans à peine, il s'enrolait dans les volontaires pour repousser l'ennemi qui envahissait nos foyers, comme en 1863, en acceptant le poste de premier ministre, il n'avait toujours qu'un but: aider au bonheur de ses compatriotes et servir son pays.

Et en acceptant ce dernier poste, à une époque aussi critique de notre histoire, lorsque les plus graves changements se préparaient dans notre politique, il savait pourtant les dangers auxquels il s'exposait. Mais quand ses amis lui apprirent que sa présence était nécessaire dans le conseil des ministres, il n'eut pas un moment d'hésitation. Il répéta seulement à ses amis, en plusieurs circonstances, que les travaux que sa nouvelle position exigeaient de sa part, et le nouveau genre de vie auquel il se trouvait condamné ne tarderait pas à le conduire au tombeau. Sa santé n'avait jamais été très-florissante. La vie publique, et les travaux qu'elle exige, l'avaient depuis longtemps minée. C'est même pour cette raison qu'il s'était retiré du ministère en 1857.

Malheureusement, ses prévisions ne se sont que trop fidèlement réalisées. Les travaux auxquels il dut se livrer, depuis sa nomination au poste de premier ministre, surtout depuis le commencement de la convention de Québec jusqu'à la fin de la dernière session, produisirent chez Sir Etienne un affaissement physique qui commença, dès lors, à inspirer des craintes à ses amis. L'énergie, cependant, ne lui fit jamais défaut, et on le trouva toujours à son poste, donnant sans cesse l'exemple du travail et du dévouement. Malgré les représentations de ses amis et les conseils de ses médecins, qui voulaient le retenir chez lui, il se rendit encore au siége du gouvernement, lors de l'arrivée des ministres. Mais la force fit défaut à son courage, et il fut obligé de repartir sans avoir pu assister au conseil des ministres.

On peut dire de lui qu'il est mort sous les armes, en combattant pour son pays et pour ses droits. Il avait voué ses derniers travaux au succès de l'union des colonies anglaises; il y voyait la consécration des droits politiques de ses compatriotes. Il est mort avant d'avoir pu terminer l'œuvre de ses derniers jours; mais l'impulsion qu'il lui a donnée produira son effet, et son travail ne sera pas sans résultat.

Bulletin.

L'Hon. M. Cauchon est descendu lundi soir, à Québec.

L'Hon. M. McGee est parti, avant-hier, pour la capital.

L'Hon. J. A. McDonald est rendu, depuis lundi soir.

Les Hons. MM. Galt et Howland, sont encore à Washington, mais devront être de retour avant la fin de la semaine.

Piques-Niques.

Nous sommes heureux de constater l'annonce d'un pique-nique dans les Iles de Boucherville pour le 16 août, sous le patronnage de la St. Vincent de Paul, conférence St. Jacques, et d'un autre qui aura lieu au Jardin Guilbault le 23 courant, sous le patronage des sections St. Pierre et Ste. Marie. La charité toujours ingénieuse sait trouver les véritables moyens de pénétrer à la bourse des gens riches. Aussi personne ne pourra s'abstenir de prendre part à des fêtes qui promettent autant.

L'excursion de plaisir aux Iles de Boucherville, sera sous la direction du même comité sous le patronage duquel s'est fait le voyage à Sorel.

Colonisation et Emigration.

Le courant de l'émigration ne paraît pas se ralentir. Au moins, faisons tous nos efforts, pour en diminuer les effets autant que possible en encourageant la colonisation. Ce n'est pas sans douleur que nous avons appris l'accident arrivé au moulin de M. Joseph Turcot, township de Weedon. Ce digne compatriote a fait les plus grands sacrifices pour rencontrer les besoins des colons. Un moulin à scie et à carde, est d'une utilité majeure pour un township. Au reste, M. Turcot a consacré beaucoup d'efforts et d'argent pour l'ouverture de chemins convenables. Il nous semble donc de toute justice que les citoyens généreux s'intéressent à réparer la perte que vient d'éprouver ce monsieur et nous ne pouvons que recommander fortement une souscription à cet effet.

Inspection des Bateaux à Vapeurs.

Nous croyons que l'intérêt public nous conseille d'attirer l'attention de M. l'inspecteur des bateaux à vapeur, sur un petit abus. Deux vapeurs en opposition, font la traverse de Longueuil. Naturellement, on y met la plus grande émulation et l'on marche continuellement à haute pression. Nous avons voulu nous assurer, au moins, si les deux bateaux pourraient bien soutenir les efforts de la vapeur, ou résister à un choc quelconque; mais nous avons bien été surpris de voir qu'ils ne portaient aucun certificat de l'Inspecteur. Le capitaine de l'*Hochelaga* nous a dit que, confiant dans la solidité et le bon état de son bateau, plus d'une fois il a demandé à l'Inspecteur de venir; que celui-ci a toujours promis; mais qu'il ne s'y est jamais rendu. La sûreté publique exige quelque chose, ce nous semble.

Collége Ste. Marie.

Nous apprenons que le Révd. Père Vignon vient d'être nommé Recteur du Collége Ste. Marie, en remplacement du Révd. Père Sachez.

Conseil-de-Ville.

SÉANCE DE LUNDI SOIR.

Son Honneur le Maire est au fauteuil.

On donne lecture d'une lettre de l'échevin Grenier, demandant un congé d'absence de deux mois, qui lui est accordé.

Le Maire attire l'attention sur l'heure fixée pour l'audition des causes devant la cour du Recorder, et dit qu'elle est cause que le temps des officiers de la Corporation se trouve à être employé mal à propos. Il suggère que dans l'acte d'amendement on donne le pouvoir au Conseil de fixer les heures auxquelles les causes de la Corporation pourraient être entendues.

Après quelque discussion, on passa outre.

REQUETES

De certains bouchers du marché St. Laurent, demandant une réduction dans le loyer des Etaux et certains changements dans le marché.

De James Dagg, demandant compensation pour un terrain dans la rue St. Félix.

De J. B. Scott, demandant la permission d'ériger un engin à vapeur.

De Thomas Lyons, se plaignant de sa démission comme homme de police.

De George R. Bird, demandant que des fanaux soient placés dans la rue St. Joseph.

Le L. Chaput, demandant à être indemnisé d'une partie de la somme qu'il a payée pour un canal.

RAPPORTS.

Du comité des chemins, recommandant la vente par encan public des différents morceaux de terre appartenant à la corporation;

Du même, demandant l'autorisation de faire des canaux dans certaines rues;

Du même, demandant qu'une somme de $40 soit accordée à la veuve Lavery qui a été obligée de laisser son poste sur le Carré Dalhousie;

Du même, recommandant d'accepter de M. D. Morrison l'offre d'un terrain pour élargir la rue Bonaventure;

Du même, recommandant la continuation de la rue Courville à la rue St. Denis;

Du comité du feu favorisant la requête d'Ernest Chanteloup demandant la permission d'ériger un engin à vapeur sur la rue Craig.

Du même, demandant l'autorisation d'avertir pour recevoir des applications pour la charge d'inspecteur des bâtisses laissée vacante par la mort de M. J. B. Dubuc. Ce rapport a été référé.

Du comité des marchés, pour changer l'application de certains items des sommes accordées au comité des marchés en avril dernier.—Référé.

QUESTIONS.

Le conseiller Cassidy demande quelle conduite l'on doit adopter à l'égard des hommes de police qui ont été suspendus. Cette suspension est très préjudiciable pour ces hommes qui sont obligés de gagner leur vie.

L'Echevin RODDEN dit que la règle du comité était de retenir la paie jusqu'à ce qu'une décision eut lieu, et que si les hommes suspendus étaient réinstallés dans leurs fonctions, ils devaient recevoir tout l'argent qui leur était dû.

Le Conseiller DEVLIN dit qu'à tout événement le devoir du comité était de faire un rapport sur l'enquête qui a eu lieu sur la force de police.

L'Echevin RODDEN dit que si tous les membres du comité de police étaient présents, il serait heureux, comme président, de présenter tel rapport qu'ils jugeraient convenable, mais en leur absence, il pensait qu'il était de son devoir de demander les instructions du conseil.

L'échevin CONTANT demande si le sergent McBride devait être payé pendant son absence.

L'Echevin RODDEN dit qu'il ne connait pas la marche que suivera le comité à cet égard. Il n'a pas été question de sa paie lorsque le sergent McBride a demandé son congé.

Le conseiller OGILVIE dit que lorsqu'un de ses employés est malade, il le paie comme s'il était en santé et travaillait, et que l'on devrait faire la même chose à l'égard du sergent McBride.

Le conseiller CASSIDY désire savoir du président du Comité de Police, si l'on doit donner au greffier de la Cour du Recorder, la permission de conduire les affaires de la Corporation devant cette Cour.

L'échevin RODDEN dit que par le nouvel acte, le greffier de la Cour du Recorder aurait verituellement ce pouvoir.

On donne alors lecture d'une lettre du colonel Ermatinger, en réponse aux accusations portées contre lui par le chef de police Penton, informant le Conseil que la seule réponse qu'il eut à recevoir serait de l'Hon. M. Langevin, à qui il avait soumis toute l'affaire.

Le Conseiller ISAACSON désire savoir si les rues Panet et Simon qui sont dans un état déplorable et sans lumières, sont pour être améliorées.

L'Echevin DAVID dit que des Conseillers se plaignent que le comité des chemins faisait trop pour ce quartier, et qu'il n'y a plus que deux mille piastres pour le reste des ouvrages de ce comité.

Le Conseiller McGAUVRAN attire l'attention sur le mauvais état de la rue St Joseph.

Une lettre de John McGuire, de la rue Colborne, demandant compensation pour du dommage causé à sa propriété par la négligence de la Corporation, fut alors lue et référée.

L'Echevin DAVID propose, secondé par l'Echevin BOWIE, que les Messieurs suivants soient nommés commissaires, le Rév. Paul Leblanc, Dr. Giard et P. S. Murphy pour les écoles catholiques romaines, et que Louis Bélanger, écuier, avocat, soit nommé à la charge d'Alfred Larocque qui a resigné.—Adopté.

L'Echevin STEVENSON propose, secondé par l'Echevin ROLLAND, que le Révd Charles Bancroft, D. D., et l'Hon. James Ferrier, soient nommés commissaires pour les écoles protestantes, et que le Révd. Dr. Jenkins soit nommé à la place du Dr. Snodgrass qui a laissé la ville.—Adopté.

CONSIDÉRATION DES RAPPORTS.

Du comité des chemins recommandant l'ouverture d'une nouvelle rue, de l'Aqueduc à la rue Guy.—Adopté.

Du même, pour le prolongement de la rue Beaudry, de la rue Laganchetière à la rue Craig.—Adopté.

Du même, demandant une somme d'argent pour ôter ce qui reste de pierres sur les terrains des Sœurs.—Adopté.

Du comité des Licences, pour sanctionner de nouveau les licences de certains aubergistes, le temps pour les prendre étant expiré.

Le Maire dit, que le mal qui naissait du fait que de telles personnes ne prenaient pas leur licence au temps convenable, serait empêché par la police qui les arrêterait et les condamnerait à payer une amende, même dans le cas où elles auraient payé leur licence.—Le rapport a été adopté.

Une lettre de l'Echevin Gorrie demande que, vû son absence inévitable, sa motion pour la reconsidération de la résolution ayant trait à la reclamation du juge Smith pour des dommages, se maintienne.

Le Conseiller Cassidy s'y oppose.

Après quelque discussion, la requête est accordée

L'Echevin Contant demande que sa motion pour censurer le comité de police sur la manière avec laquelle il a dirigé la dernière enquête, soit remise à la prochaine séance. Accordé.

RAPPORT SPECIAL DU COMITE DE POLICE.

L'Echevin Stevenson, secondé par le Conseiller Donovan, propose que le rapport spécial présenté par le président du comité de police, soit alors lu. Adopté.

Le rapport spécial du président est alors lu. Il annonce que le comité de police s'était assemblé, d'après les instructions qu'il avait reçues, que des difficultés s'étaient élevées à cause du manque de quorum, et que cinq des hommes de police avaient été suspendus; qu'à la dernière séance, des membres du comité étaient sortis de la salle à la suite d'une difficulté et que depuis ce jour, le comité n'avait pas siégé. En terminant, le président suggère que le comité soit déchargé de la direction de la force de police pour une année.

PARC PUBLIC.

Il est proposé par le conseiller LABELLE, secondé par le conseiller McGAUVRAN, que les membres suivants forment un comité chargé de prendre en considération l'idée du Parc Public projeté: — Les échevins Gorrie, Stevenson et David; et les conseillers McNevin, Isaacson, Archambeault et le moteur et le secondeur.—Adopté.

Une discussion s'en suivit alors sur la motion du conseiller Bastien, demandant que le quartier St. Jacques soit purgé des mauvaises maisons qui l'infestent.

Et le Conseil s'ajourna.

Mexique.

Voici le manifeste de Santa-Anna:

Antonio Lopez de Santa-Anna, fidèle serviteur de son pays, général de division des armées nationales du Mexique à ses concitoyens.

MEXICAINS,

Celui qui s'est toujours adressé à vous dans des occasions solennelles, soit pour vous expliquer sa conduite politique, soit pour vous donner des conseils, et vous offrir son épée, vient vous demander de l'écouter une fois de plus. Mes paroles partent du cœur. Je ne vous ai jamais trompé, parceque la vérité a toujours été ma devise.

Le respect que j'ai montré en tout temps et en toutes circonstances pour l'opinion de la majorité, m'impose le devoir de vous mettre de nouveau sous les yeux ce que vous avez lu dans le manifeste que j'ai lancé à la Vera Cruz, le 27 février 1864.

J'ai adhéré à ce système de gouvernement qui semblait être celui de la majorité, par suite de la déférence que j'ai toujours montrée pour la volonté nationale, et parce que je croyais que les Mexicains, dans l'exercice de leurs droits, s'étaient données eux-mêmes les nouvelles institutions et cherchaient ainsi à concilier l'ordre et la liberté. Erreur déplorable! De cette île hospitalière, je contemple avec indignation l'échafaud que la tyrannie arrosa du sang de nos frères dans notre bien-aimé pays.

De cette île, je contemple aussi avec orgueil votre lutte contre les envahisseurs de notre pays, les soldats soudoyés par l'intervention. La valeur inappréciable de la liberté fait palpiter mon cœur de joie comme aux jours heureux où nous combattions ensemble pour la défense de nos foyers et de nos droits méconnus. Les espérances de ceux qui croyaient trouver dans la monarchie la paix que leur refusait la république, ont été déçues. La dignité nationale a été foulée aux pieds, la justice méconnue; nos droits les plus sacrés indignement méprisés; la corruption prônée; la vertu persécutée; le sanctuaire drapé de deuil et l'église dans la tribulation. La terreur dresse ses échafauds, brandissant sur tous les patriotes le couteau de l'extermination. Guerre aux envahisseurs! La liberté ou la mort devrait être le cri de toute âme généreuse dans laquelle l'honneur a sa demeure, l'indépendance son autel et la liberté son culte.

Nous pensions que l'archiduc Maximilien d'Autriche nous donnerait la paix et il n'a été qu'un nouvel élément de discorde; qu'avec des lois sages, il enrichirait le trésor et il l'a appauvri d'une manière déplorable; qu'il nous apporterait le bonheur, et en très-peu de temps il a couvert le Mexique de ruines sanglantes; qu'enfin il serait conséquent avec ses principes et ses promesses et il a adopté en ce qui concerne les réformes, toutes les vues du président Juarez qu'il poursuit à outrance et cherche à exterminer.

Des aventuriers européens forment sa garde d'honneur. Les baïonnettes françaises sont l'appui de son trône pendant que les Mexicains sont condamnés à l'oubli; pendant que les vétérans de l'indépendance, qui étaient la gloire de la nation sont pour la soldatesque étrangère un objet de mépris et de dérision. On ne peut pas tolérer ces insultes plus longtemps. Le moment est venu de chasser du sol sacré de la liberté les hommes qui le souillent en nous insultant par leur présence.

Que tous, libéraux et conservateurs, oublient leurs dissensions fratricides et se réunissent contre l'ennemi commun N'ayons qu'une bannière: le drapeau de la liberté N'ayons qu'une pensée: guerre et mort aux envahisseurs qui détruisent nos villes et massacrent nos frères; haine éternelle aux oppresseurs de notre pays.

Compatriotes, si en lisant mon manifeste de l'année dernière vous trouvez ces mots: "Ma conscience et mes convictions sont pour la monarchie constitutionnelle;" rappelez vous aussi que je vous ai dit: "Je ne suis pas l'ennemi de la démocratie, mais de ses excès;" et surtout n'oubliez pas que je suis le fondateur de la république. Un peuple est libre, quelle que soit la forme de son gouvernement, quand celui qui est à sa tête oublie qu'il est un homme et qu'il se considère comme l'organe de la loi. Telle était ma pensée et la vôtre, lorsque la république s'est changée en empire.

Nous nous sommes trompés. Le prince que vous avez choisi n'est pas l'organe de la loi, mais l'usurpateur de nos droits; il n'est pas le défenseur de l'indépendance nationale, sans quoi il n'eut pas cédé la Sonora; il n'est pas le souverain de la nation, mais l'humble vassal d'un potentat étranger.

Pour inspirer une plus grande confiance dans la nouvelle forme de gouvernement que vous aviez adoptée, et pour asporter au pied du trône les conseils de mon expérience, j'allai à la Vera Cruz afin d'y rencontrer l'empereur que vous aviez acclamé, et j'étais décidé à lui donner mon concours sans réserve; mais ses mesures arbitraires me fermèrent les portes de mon pays, et le décret de mon expulsion était écrit en langue étrangère.

Je vous dois une explication. Les journaux de la capitale ont affirmé que je reconnaissais l'intervention française. Cet acte de ma part ne venait pas de ma volonté, mais m'était imposé par les circonstances. A peine le steamer qui me portait était-il entré dans la porte de Vera Cruz, qu'un officier français vint me trouver à bord et me fit savoir que je ne pourrais pas débarquer, et que je devrais répartir par le même navire, si je ne souscrivais pas immédiatement à toutes les conditions qu'on me présenta écrites en français. Ces conditions étaient de reconnaître l'intervention et le monarque élu et de ne pas faire d'adresse au peuple.

Une pareille insolence ne pouvait qu'exciter mon indignation; mais les souffrances de ma femme que le voyage avait fatiguée, et les conseils de quelques amis qui vinrent me trouver me portèrent à souscrire aux conditions qu'on m'imposait. Mais cette concession ne me débarrassa pas des ennuis auxquels j'étais exposé.

Tout cela prouve que l'intervention ne pouvait se soutenir sans se défier du soldat qui a toujours défendu avec énergie les droits de son pays, qui a bravé en différentes occasions les plus puissants potentats et a humilié leurs légions soi-disant invincibles:

Mes amis, en m'adressant à vous aujourd'hui, je ne suis mu que par un désir: celui d'assurer votre bonheur et la gloire du Mexique. Aucun sentiment bas ne m'a dicté mes paroles. J'ai versé mon sang pour votre défense et je serais encore disposé à le faire s'il était nécessaire, comme un simple soldat. Mais comme les circonstances m'empêchent de prendre place dans vos rangs, je ne veux pas que vous ignoriez les sentiments qui m'animent.

Compatriotes, dans la journée mémorable du 2 décembre 1822 j'ai adopté cette devise: "*A bas l'empire, vive la République*" et maintenant du sol étranger, où je suis exilé, je répète la même devise avec enthousiasme.

A. L. DE SANTA ANNA,

St. Thomas, le 8 juillet 1865.

Le *Herald* de New-York publie des nouvelles du Rio-Grande, en date du 12 courant. Un correspondant de Matamoras, lui écrit ce qui suit:

La situation devient de plus en plus critique dans les provinces septentrionales. Partout où les troupes françaises ne se montrent pas en force, les libéraux exercent tranquillement l'autorité. Le Tamaulipas, le Coahuila et le Nouveau Léon sont encore en leur pouvoir, à part quelques villes. De plus, de nouveaux faits viennent augmenter chaque jour les appréhensions des partisans de Maximilien et les espérances des juaristes.

Les troupes impérialistes qui occupaient San Luis de Potosi sont parties dernièrement pour la frontière en laissant dans la place une garnison de 500 hommes. Les libéraux, commandés par Mendez, ont marché aussitôt sur la ville; ils l'ont occupée et ont fait la garnison prisonnière, forçant ainsi les impérialistes à revenir sur leurs pas. Mendez s'est retiré à leur approche.

On a envoyé récemment une force de 800 hommes de Matamoras à Camargo, port qui se trouve au confluent du Rio-Grande et du Rio de San-Juan, dans le but d'ouvrir le pays aux impérialistes; le corps expéditionnaire est revenu à Matamoras après quelques semaines sans avoir rien accompli.

Environ trois cents hommes de troupes autrichiennes qui se trouvaient à Matamoras sont partis le 11 pour Tampico. Pendant son séjour ici, le bataillon a perdu 75 hommes par suite des désertions. Les hommes ne perdaient aucune occasion de déserter en traversant la rivière et c'est pour cela qu'on les éloigne de la frontière. La ville est maintenant occupée par environ 2,500 Mexicains. Les diligences qui partent de Matamoras pour Monterey sont presque toutes arrêtées par les libéraux qui, quelquefois leur permettent de continuer leur voyage et fort souvent, leur font rebrousser chemin.

Longtemps on a refusé de croire à cette condition des affaires dans les régions gouvernementales de l'empire. Un des officiers d'ordonnance de Maximilien a été envoyé à Matamoras pour examiner tout et faire son rapport. On dit que dans ce rapport, il a peint les choses sous les couleurs les plus sombres, et qu'en conséquence, on a résolu d'envoyer de nombreux renforts vers les frontières septentrionales.

La police secrète est très-active et très-vigilante dans les différentes villes de l'empire, et toute personne qui donne des nouvelles défavorables aux armées de Maximilien, court grand risque d'être arrêtée. Aussi, tout le monde se montre extrêmement réservé. Les commerçants de notre ville qui reçoivent des lettres de leurs correspondants ou agents de l'intérieur disent qu'ils ne s'occupent pas de politique dans leurs lettres, afin de ne pas avoir de démêlés avec la police.

Les droits de belligérants que l'on a accordés si aisément aux confédérés, pendant la guerre des Etats-Unis, ne sont pas reconnus aux libéraux. La plupart des prisonniers de guerre ont été fusillés, et il y a tous les jours des exécutions à Matamoras. On ne dit pas si les Juaristes usent de représailles.

L'agitation Mexicaine.

Les trompettes de la spéculation continuent à jouer le grand air de l'agitation mexicaine sur les tréteaux de la Bourse. Le Mexique est aujourd'hui plus que jamais, à défaut d'autre affaire à sensation, le *quos ego* qui soulève ou calme les flots suivant les besoins du marché monétaire, et toute histoire est la bien venue qui produit une hausse d'un pour cent sur le prix de l'or en tendant d'un écran le grand ressort du patriotisme. Le cancan qui fait aujourd'hui le tour de la presse est une démonstration, un peu prématurée pour le moins, du général Brown, commandant fédéral à Brownsville (Texas), qui, dans une entrevue avec Juarez, lui aurait promis l'appui matériel de ses troupes, et, joignant le fait à la parole, aurait donné ordre au 4me régiment de l'Indiana de passer le Rio-Grande. Comme correctif, le général Steel, commandant du département du Texas, aurait contremandé l'ordre et arrêté à temps l'acte tant soit peu inconsidéré de son subordonné.

Les journaux américains, rendons-leur cette justice, en rapportant cet incident, émettent généralement des doutes sur son authenticité. Nous ne sommes pas plus crédules qu'eux; nous ne pouvons pas nier formellement, cependant, attendu que, comme nous le disions dernièrement, l'irritation que l'on a semée à dessein peut d'un jour à l'autre engendrer des complications qui mettent la paix ou la guerre à la merci d'un subalterne. Cependant, avant de croire qu'un officier américain ait commis l'insigne folie que l'on prête au général Brown, nous attendrons au moins quelque chose de plus officiel qu'une ridicule anecdote cueillie dans le *Daily Chronicle* de Washington, qui prétend l'avoir trouvée dans une correspondance de la Nouvelle-Orléans, laquelle ne la donne déjà que comme un extrait d'une lettre écrite par un *gentleman* bien informé de Clarksville (Texas).

Nous devons faire les mêmes réserves à l'égard d'un prétendu manifeste lancé par Santa Anna, l'ex-dictateur du Mexique, qui, de sa retraite de St-Thomas, proteste contre ses propres actes de de l'an dernier, et appelle de nouveau ses concitoyens aux armes contre l'empire qu'il a été des premiers à acclamer. Ce factum reproduit assez correctement les formes ordinaires et le fond de toutes les palinodies du même genre; ce sont les mêmes lieux communs, les mêmes infectives contre la *tyrannie*, les mêmes poses académiques avec un grand drapeau à la main sur lequel sont écrits les mots sacramentels: *La liberté ou la mort!* Cela se termine par le refrein obligé! *A bas l'empire · Vive la République!*

Nous ne savons pas encore si cette nouvelle évolution de Santa Anna est authentique, et nous attendrons qu'elle soit confirmée pour le croire. Quoi qu'il en soit, cela ne regarde que lui, car il n'y a guère que son caractère aujourd'hui, et sa mémoire plus tard, qui en puisse souffrir. Quant aux événements, ils marcheront tout comme, et ce n'est pas pour si peu que leur cours sera entravé, pas plus que celui du soleil:

" Le Dieu poursuivant sa carrière,
Verse des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs."

—*Courrier des Etats-Unis.*

La question Hongroise.

Après l'Italie et la Pologne, il n'est pas de nationalité qui excite plus de sympathies en France que la nationalité hongroise. Mais, grâces à Dieu! les grands intérêts qui s'agitent à Pesth ne sont ni aussi compromis que ceux que la Pologne défendait encore, il y a un an, au prix de tant de tortures;—ni aussi méconnus que l'ont été longtemps les intérêts du peuple italien.

Pour l'honneur de l'humanité au dix-neuvième siècle, il n'y a qu'une Pologne en Europe,—il n'y a qu'un peuple qui souffre le martyre sous le joug sanglant d'une Russie,—et le gouvernement autrichien, luttant sans cesse pour la pondération des nationalités qui forment son empire, n'a pas voulu demander à la politique moscovite les secrets de sa cruelle et implacable domination.

De même, la Hongrie ne saurait être assimilée à l'Italie, en tant que peuple reclamant sa liberté et son indépendance nationale. Le peuple hongrois a de vives et nobles aspirations, mais qui ne sauraient aller jusqu'à cet affranchissement absolu, jusqu'à cette constitution à part, que l'Italie ambitionnait si légitimement, et que tous les gouvernements de l'Europe reconnaissent aujourd'hui.

Ce qu'il faut à la Hongrie, ce qu'elle veut, c'est son autonomie. N'oublions pas, cependant, qu'en des temps encore peu éloignés de nous, d'autres prétentions se manifestèrent. Des hommes s'armèrent, en 1848-49, pour arborer un drapeau dont ils avaient changé les couleurs, et livrèrent leur vie aux hasards d'une lutte entreprise en faveur de la séparation de la Hongrie.

L'héroïsme fut grand alors, et quand une cause, juste ou non, inspire de tels dévouements, il est difficile de ne la point respecter! Il faut bien le dire, néanmoins, ce sont les prétentions de ces patriotes exaltés qui ont compromis, en la retardant, la solution de la question hongroise. Vaincus aujourd'hui, plusieurs persistent dans l'exagération de leurs ardentes convictions. Mais les révolutionnaires du Pesth, nés au milieu du tourbillon de 1848, ont été comme dispersés par le souffle de véritable liberté qui a passé sur l'Europe depuis quinze ans.

Que reste-t-il maintenant en Hongrie? Il reste toujours une nationalité vivace, et pour la représenter des esprits non moins énergiques que les chefs de la révolte, mais plus pratiques et plus éclairés. Ceux-là veulent réédifier avant de tout détruire. Ils demandent que le lien qui les a enchaînés deviennent le lien qui les unisse; ils veulent pour ainsi dire des lois et non des décrets; une existence constitutionnelle, et non ce provisoire basé sur l'arbitraire qui a fait de la Hongrie comme une nation campée au milieu de l'empire autrichien.

Ces idées sont-elles comprises à Vienne? Elles ont paru l'être à diverses reprises, et tout récemment des esprits éclairés s'y sont montrés plus accessibles que jamais. Qu'en est-il résulté? C'est que, guidé par son instinct, enhardi enfin par la conscience de ses devoirs, l'empereur François Joseph a voulu que le mouvement qui s'opérait en Hongrie fût définitivement étudié et compris. Il y aura bientôt un an que le jeune souverain s'emparait lui-même de la question, et projetait ce récent voyage à Pesth, qui a paru décidé à l'improviste. Et ce voyage, qu'a-t-il amené? Un changement de cabinet.

L'événement est remarquable en soi. Nul n'aurait prévu peut-être que les affaires de Hongrie, tant de fois abordées dans ces dernières années, exerceraient jamais une telle influence à Vienne. Que cette influence soit vaine, ce serait encore un précédent considérable:—mais il n'entre pas dans les mœurs politiques de l'Autriche de procéder à la légère à des révolutions de cabinet,—et, à Vienne comme ailleurs, il y a une force que les souverains subissent, quand ils ne l'appellent pas eux-mêmes: l'opinion publique.

Il est à constater, d'ailleurs,—et c'est là surtout ce qui nous fait attacher une réelle importance à ce réveil de la question hongroise,—que la Hongrie a eu toujours plus à attendre de la seule volonté impériale simplement manifestée, que des dispositions ministérielles les plus bruyantes. Aujourd'hui, cette volonté apparaît, et devant elle toutes les individualités marquantes ont dû s'effacer.

Mais quelle sera l'issue de cette crise! S'arrêtera-t-on, à Vienne, comme effrayé de ce premier pas, ou ne saura-t-on pas, en Hongrie, tirer parti des intentions loyalement exprimées? A l'égal de tous les peuples longtemps agités par mille aspirations diverses, la nation hongroise compte plusieurs partis. Tous se disent les organes de ses volontés. C'est d'abord le parti conservateur; puis le parti libéral, et enfin le parti radical.

Ce dernier vit sur les ruines de 1849, de même qu'une quatrième fraction, qu'on ne compte guère plus et qu'on appellerait, à la rigueur, "le vieux parti conservateur," vit sur les regrets des derniers admirateurs du régime féodal.

Trois partis, c'est peu sans doute; mais c'est beaucoup encore, quand vient l'heure où toute une nation est tenue de se prononcer. Heureusement que les conservateurs et les libéraux, différant bien plus sur la forme que sur le fond, acceptent pour s'ébattre un même terrain, celui de la constitution et de la Pragmatique-sanction. Ils reconnaissent le même principe: l'union avec l'Autriche. Quant au parti radical, dont les rangs s'éclaircissent, son nom dit assez quelles sont ses prétentions. Il veut la séparation quand même, et il n'est pas sans solliciter au besoin, pour les réaliser, le secours de toutes les forces révolutionaires étrangères.

Fort ou faible, un pays qui croit sérieusement à l'avenir et entend n'être pas l'instrument des vastes conspirations continentales, n'a rien à espérer de telles factions. Témoin l'Italie. Les radicaux hongrois seraient donc plus bruyants que nombreux, et ce n'est plus en face d'eux que l'Autriche se trouve placée.

Ses adversaires sont les conservateurs et les libéraux. Ceux-ci ont dressé leur programme—et l'homme qui a tenu la plume n'est autre que le plus célèbre organe du libéralisme. Deack a prouvé, le livre de l'histoire à la main, que les destinées de l'Autriche et de la Hongrie sont intimement liées; qu'une Hongrie satisfaite et forte a toujours eu pour corollaire une Autriche puissante et respectée. Ce sont précisément ces déclarations qui, retentissant jusqu'à Vienne, y sont venues troubler la quiétude des ministres et provoquer le voyage de François Joseph à Pesth.

Réconciliation et entente politiques par une consécration solennelle de l'autonomie, tels seraient donc à l'heure qu'il est les nouveaux termes de la question hongroise. La discussion doit porter sur le droit historique, et le but à atteindre est le retour à ces jours de fidélité réciproque, marqués dans les souvenirs par la devise: *Moriamur pro rege nostro.*

Ces termes montrent une chose, c'est le triomphe simultané des principes généreux dont la France a partout préparé le respect! Le gouvernement de Vienne se montre résolu à compter avec des nationalités les plus ardentes qui se soient maintenues en Europe, et cette nationalité se déclare prête à chercher la réalisation de ses espérances dans l'action régulière des lois.

Voilà sans doute un échec pour la révolution, mais ne sera-ce pas un progrès pour la vraie liberté?

Le luxe et la corruption.

Cette grave et délicate question a été dernièrement l'objet d'une sérieuse discussion au sénat français, qui a même cru devoir ordonner le huis clos pour éviter, sans doute, les inconvénients qui resultent toujours de la publicité donnée à un pareil sujet. De tous les discours prononcés dans cette séance, nous n'en connaissons qu'un seul, celui de M. le procureur général Dupin, qui vient de le publier en une brochure où se retrouve la verve satirique qui caractérise le savant magistrat.

Si, pour détruire le luxe et la corruption qui en est la suite, il suffisait de les flétrir avec cette vertueuse et spirituelle indignation qu'on retrouve dans tous nos moralistes et qui a inspiré les discours prononcés au sénat, il y a longtemps que ces deux grands fléaux de la société moderne auraient disparu. S'il ne fallait, même pour atteindre un but si désirable, que renouveler les anciennes lois somptuaires, il n'y a pas de gouvernement, pas d'assemblée législative qui ne s'empresserait de recourir à ce moyen; mais, hélas! l'expérience ne l'a que trop prouvé, les lois les plus comminatoires, comme les plus éloquents discours, sont ici complètement impuissantes, quand elles n'aboutissent pas à un résultat contraire à celui qu'on en attendait.

Qu'ont servi à Rome les lois contre le luxe? Auguste eut beau les renouveler, ceux de son entourage étaient les premiers à les violer, et elles n'empêchèrent pas l'empire de se précipiter bientôt dans cette effroyable corruption qui a été une des principales causes de sa ruine. Qu'est-il résulté des édits somptuaires des rois de France jusqu'à Louis XIV? Ont-ils prévenu les scandales de la régence et du règne de Louis XV? N'est-il pas, au contraire, démontré que ces faibles barrières, en retenant un instant le torrent, n'ont fait qu'en augmenter l'impétuosité et ajouter à la violence de ses débordements?

L'inefficacité d'un pareil moyen est aujourd'hui jugée; aussi, depuis le commencement du siècle, aucun gouvernement n'a-t-il pensé à y recourir; d'autant plus qu'avec les progrès qu'à faits la liberté individuelle, des lois contre le luxe non-seulement seraient inutiles, mais porteraient atteinte à l'un des droits les plus sacrés de chaque homme, celui de faire de ses biens l'usage qui lui plaît.

Sommes-nous plus corrompus que nos pères, et notre luxe est-il plus grand que le leur? Ces questions que l'on se pose souvent ne sont pas difficiles à résoudre pour peu qu'on réfléchisse aux causes qui amènent le luxe et la corruption des mœurs. L'histoire nous montre que la corruption et le luxe ont toujours marché de pair avec le développement de la richesse et des arts de la civilisation. Qu'y a-t-il donc d'étonnant qu'aujourd'hui où la richesse et les arts ont fait tant de progrès, les deux fléaux dont on se plaint aient grandi dans la même proportion?

Ces deux fléaux sont-ils plus grands aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois? Oui, si l'on parle de leur diffusion; non, si l'on parle de leur gravité. Evidemment le luxe, surtout en France, est maintenant plus répandu que jamais; il a envahi presque toutes les classes, parce que toutes les classes ont été confondues depuis la grande révolution, et que toutes aspirent à marcher sur la même ligne. La corruption a fait des progrès analogues; mais entre la corruption et le luxe du milieu du XIXme siècle et ce qu'ils étaient à la fin du XVIIIme, il y a une distance énorme, toute à l'avantage du temps présent, et que le progrès social ne lui permettra pas de franchir.

Comparons la société d'alors avec celle de nos jours. Là étoient d'un côté tous les priviléges et toute la fortune; de l'autre la plus extrême misère avec la plus entière subordination. Aucun frein ne retenait les passions des hautes classes, surtout depuis que l'exemple de la corruption descendait du trône. La religion, battue en brèche par les philosophes et par la scandaleuse conduite de ses chefs, avait perdu toute autorité sur les masses. Celles-ci n'avaient plus de respect pour les classes supérieures, qui, de leur côté, avaient tout fait pour s'en rendre indignes. Aujourd'hui, ces distinctions n'existent plus.

Les grandes fortunes sont devenues fort rares, les moyennes se sont d'autant plus multipliées, et ce n'est pas dans celles-ci que le luxe et la corruption peuv

Quelle récompense les habitants de Ste. Marthe doivent accorder à un tel dévouement? Conserver M. Gélinas au milieu d'eux aussi longtemps que possible; la religion seule est capable de le payer.

Telle est, M. le rédacteur, l'expression sincère de mes souhaits, et pour l'académie Ste. Marthe et pour M. Gélinas.

Dr. L. A. F.

ARRIVES AUX HOTELS.

HOTEL DU CANADA.

Montréal, 1er août.

B Lamerre, Ste Marthe; E Goulet, St Hilaire; J Paquette, South Ely; P Boucher, ptre, Québec; Mlle A Plante, do; Cha Lemieux, do; E Leblanc, St Alban; J Langlois, Trois-Rivières; P A Sénécal, St Hilaire; Mde Sénécal, do; T Plamondon, St Hyacinthe; T Bélanger, do; D C Ridout, Toronto; N Morphy, Batiscan; M Laliberté, St Hyacinthe; Révd M Proux, Ste Marie; E Mousseau, Danville; P F Denis, St Policarpe; D Grenier, Danville; T Mignault, St Simon; J Shanahon, Albany; N Rémillard, Acton; D Cempbell, Morrisburg; H Santenne, Côteau Landing.

HOTEL RICHELIEU.

Montréal, 1er août.

O. J. Watts, Isola Dona; G. Watts, do; H. Lavallée, Brandon; Dr. Pilet, Ste. Geneviève; Dr. Glen, Chambly. P. Larose, Verchères; Dr. Rollin, Longueuil; Révd. Messr. Renaud, Terrebonne; B. Piché, Sault-aux-Récolets.

Commerce.

BUREAU DE *La Minerve*,
Montréal, 1er août.

Nous avons eu une journée très-chaude.

NOUVELLES MARITIMES.

—Le vapeur du gouvernement le *Lady Head*, capitaine Davidson, est arrivé des ports d'en bas samedi entre 8 et 9 heures du soir avec 69 passagers et une cargaison considérable.

—Le vapeur *Magnet* est arrivé du Saguenay dimanche matin.

—Depuis le 28 du courant 11 vaisseaux d'outre-mer sont entrés dans le port de Québec.

Droits perçus à la Douane de Montréal:

1er août..... $12,416.92

MARCHES MONETAIRES.

(Rapport spécial de la *Minerve.*)

Montréal, 1er août.

ARGENT AMERICAIN.

	Achetés	*Vendus.*
Echange de banque..	30¼ à	30¼ à ⅜
Do privée..	30¼ à	30¼ à ⅜
Traite d'or sur N.-Y..	¼ d'es	⅛ à ¼ d'es
Greenbacks.....	31 à ⅜	30¾ à ⅞
Eastern et New-York.	31¼ à	31 à
Argent.....	4½ à	4 à ¼

(Par télégraphe.)

New-York, 1er août.

L'or ouvert à 144¼ est tombé à 144 et fermé à 144⅜. Les fonds sont en baisse et sans activité. Argent en demande active à 7 par cent.

L'or est lourd et faible. Les baissiers se trouvent embarrassés par la condition du marché monétaire. L'or a varié de 144, a 144⅜ et est tombé à 144¼.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 1er août.

Les nouvelles, tant de l'Ouest que de l'Europe, ont été de nature à causer une certaine froideur sur les ventes. La réception dans les farines continue à être légère. Extra vendue à $5.50; Fancy, $5.20. Les autres qualités demeurent nominales.

Farine par qrt de 196 lbs:—super. extra $5.95 à $6.20; extra $5.50 à $5.60; fantaisie $5.10 à $5.25; superfine, blé du Canada (vieille) $4.60 a $4.90; do do (nouvelle) $4.90 à $5.10; superf. marques de la cité, $4.65 à $4.70; superfine, blé de l'Ouest, $4.60 à $4.80; farine des Etats de l'Ouest, $4.60 à $4.65; superfine No. 2, $4 20 à $4.40; fine $4.00 à $4.05; moyenne $3.60 à $3.80; Recoupes $3.00 à $3.50; farine en sac, $2.60 à $2.65 par 112 lbs.

Farine d'Avoine, par 200 lbs:—$4.50 à $4.60 selon les qualités.

Blé, par 60 lbs:—Marché tranquille.

Alcalis, par 100 lbs:—Potasse marché plus tranquille. Première $5.10 à $5.12½; seconde $5.25 à $5.30. Perlasse, première, $5.25 à $5.30.

Lard, par qrt de 200 lbs:—Le marché est sans activité.

Beurre, par lb:—Le marché reste le même.

Fromage, par lb:—Bon fromage, 9c à 9¼c; de manfacture, 10¼c à 10¾c.

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par télégraphe.)

New-York, 1er août.

Farine—Reçu 10650 qrts, marché lourd et de 5c à 10c plus bas sur la commune, ventes 9,800 qrts; 6.00 à 6.50 sup Etat, 6.70 à 6.90 ex do, 6.85 à 6.90 choisi do, 6.00 à 6.50 sup Ouest, 6.75 à 7.30 com à ord ex Ouest et 8.15 à 8.30 com à bonne, marques d'exportation ex R H O.

Farine canadienne—5c à 10c plus basse, ventes 300 qrts; 6.75 à 7.10 com et 7.15 à 7.10 bonne au choix ex.

Farine de Seigle—Tranquille.

Blé—Reçu 9,482 mts, 1.45 ambre Mil, 1.90 ambre Mich.

Seigle—Lourd.

Orge—Tranquille.

Blé-d'Inde—Reçu 7,750 mts, marché très ferme avec un approvisionnement limité, ventes 33,000 mts; 88c à 89c vicié, et 90c à 91c sain, mêlé de l'Ouest.

Avoine—Lourde, 64c à 65c de l'Ouest.

Lard—Lourd et en baisse, vente 1,200 qrts; 34.25 à 34.50 nouveau mess; 29 à 30 pour 63 et 64 do et 25 à 25.25 pour prime.

Bœuf—Lourd.

IMPORTATIONS.

1er août.

Par le Grand Tronc Est—J Tiffin & Fils, 1 sac café; A W Jacob, 2 btes verreries, 2 qrts do; Morland & Watson, 5 cs; J Walker, 5 pqts papier.

PRODUITS REÇUS.

1er août.

Entrés au Bureau du Canal Lachine, de 8 hs. a. m. le 31 juil. à 8 hs. a. m. le 1er août:—48 qrts alcalis, 5,325 qrts farine, 48,298 mts blé, 69 tinettes beurre.

Par le Grand Tronc Ouest—30 qrts alcalis, 400 qrts farine, 613 tinettes beurre.

EXPORTATIONS.

Par le brigantin Jane, pour St Jean, T-N—Mitchell, Kinnear & Cie, 1,035 qrts farine, 350 tinettes beurre.

(Par télégraphe.)

Vaisseaux qui sont passés par le canal Welland durant les dernières 24 hrs., Ste. Catherine, 1er août:—Pour Hamilton: goëlettes Garibaldi, Florence, Fleetwing, Victoria, Alfred Allan, Homeward Bound, Britannia.

Kingston, 31 juillet, produits expédiés pour Montréal, durant les dernières 24 heures:—41,148 mts blé.

Farines inspectées durant la semaine finissant le 29 juil. 1865:

	qrts.
Supérieure extra.....	0
Extra Superfine.....	150
De goût.....	94
Superfine.....	5,827
Do No 2.....	698
Fine.....	504
Ordinaire.....	359
Recoupes.....	120
Sûre.....	244
Rejetée.....	326
Total.....	8,322

JOHN YOUNG,
Inspecteur.

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire du Bureau de Commerce.

Cuir inspecté durant la semaine finissant le 29 juil. 1865:

Côtés No. 1.....	1,525
Côtés No. 2.....	468
Côtés No. 3.....	27
Total.....	2,020

THOMAS HAWKINS,
Inspecteur de Cuir.

WM. J. PATTERSON,
Secrétaire du Bureau de Commerce.

BUREAU DE L'INSPECTION DES ALCALIS.

Montréal, 31 juil 1865.

	Potasse.	Perlasse.
En magasin, d'après le dernier Etat.	1661	924
Reçu depuis.....	802	287
Total.....	2,394	1,141
Livré depuis.....	931	394
En magasin, 29 juil., à 6 p. m...	1,532	817

DYDE & MAJOR, Inspecteurs.

W. J. PATTERSON,
Secrétaire du Bureau de Commerce.

PRODUITS REÇUS PAR LE GRAND-TRONC ET PAR LE CANAL LACHINE,

Durant la semaine dernière, et la semaine correspondante de l'année dernière.

	Grand-Tronc. 29 juil, 1865.	30 juil, 1864.	Canal Lachine. 29 juil, 1865.	30 juil. 1864
Blé, minots..	3,850	6,650	60,626	52,846
Blé-d'Inde,do.	....	....	....	....
Pois.....	....	....	183	2,400
Avoine.....	....	....	592	....
Orge.....	....	350	....	....
Seigle.....	....	....	....	....
Farine, qrts...	2,303	3,424	14,503	6,416
Do d'avoine et b.-d'Inde.	....	....	....	....
Alcalis, qrts.	290	260	457	394
Beurre, tin...	665	230	968	69
Fromage, btes	20	20	760	451
Lard, qrts...	....	....	46	136
Saindoux, do.	....	....	....	30
Bœuf, do....	....	....	....	....
Suif, do.....	....	58	49	....
Pétrole, qrts.	....	....	31	53
Whisky et esprit de vin qrts et tons.	50	60	....	43
Tabac,bet & bt	12	216	39	469

DERNIERS AVIS DE L'OUEST,

(Par télégraphe.)

Milwaukee, 31 juil.

Blé—$1.19, fort; reçu 51,000 mts.

Fleur—$6.00, lourde.

Taux du fret à Kingston 11c, lourd.

Chicago, 31 juil.

Blé—$1.22, tranquille; 22,000 mts reçus.

Blé-d'Inde—67c en magasin, faible.

Prix du Marché Bonsecours.

Corrigés expressément pour la *Minerve* par le Clerc du Marché

Montréal, 1er août.

		s	d		s	d
FARINE	De Blé ℔ quin....	14	0	@	15	6
	d'Avoine —— ..	12	6		13	6
	Blé-d'Inde —— ..	8	0		9	0
GRAINS	Blé ℔ minot...	7	3		7	6
	Pois ——	5	6		6	0
	Orge ℔ 50 lb..	3	0		3	4
	Avoine 40 lb..	2	3		2	6
	Sarrasin ℔ minot.	3	6		4	0
	Lin —— ..	6	6		7	0
	Mil —— ..	7	6		10	0
	Blé-d'Inde —— ..	3	6		3	9
LÉGUMES	Patates, minot...	2	6		3	0
	Fèves —— ..	5	0		6	0
	Oignons ℔ tresse..	0	6		0	7
LAITERIE	Œufs frais ℔ doz	0	9		0	9½
	Beurre frais ℔ lb..	0	10		1	0
	Beurre salé —— .	0	9		0	10
DIVERS	Sucre d'érable ℔ lb	0	4		0	6
	Miel ——	0	6		0	7
	Saindoux ——	0	7½		0	9
	Lard frais ℔100 lb.	40	0		45	0
	Bœuf —— .	30	0		45	0
	Lièvres ℔ couple..	0	0		0	0
VOLAILLES	Dindes ℔ couple	8	0		10	0
	Oies —— ..	4	0		5	0
	Canards —— ..	2	0		2	6
	Poules —— ..	2	0		2	6
	Poulets —— ..	1	3		2	0
GIBIERS	Canards sauvages.	0	0		0	0
	Pleuviers ℔ couple	0	0		0	0
	Bécassines —— .	0	0		0	0
	Coqs de bruyères..	0	0		0	0
	Pigeons —— ..	0	10		1	0
	Perdrix —— ..	0	0		0	0
	Tourtes ℔ doz...	6	0		7	0
FRUITS	Pommes ℔ quart..	30	0		35	0
	Pêches ℔ boîte..	20	0		30	0
	Oranges ℔ —— ..	35	0		40	0
	Citrons —— ..	40	0		50	0

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

EXPÉDIÉES A *LA MINERVE.*

DEPECHES GENERALES

Boston, 1er août.

Les malles par l'*Africa* pour Liverpool viâ Halifax, se fermeront à 7 heures demain matin, mais elles ne partiront que trois heures après.

Newbern, 1er.

Le feu, la nuit dernière, a consumé les bâtisses de Doolittle sur la rue Orange. Les pertes s'élèvent à $15,000. Il n'y a d'assuré que pour la moitié de cette somme.

Boston, 1er.

Le feu, la nuit dernière, s'est déclaré dans les vastes bâtisses en granit situées au coin des rues Washington et Commerciale, et a causé beaucoup de dommages.

Washington, 1er.

On dit que le gén. Howard n'interviendra pas dans les réclamations des affranchis pour être payés par leurs anciens maîtres, droit qu'ils ont depuis la date de la proclamation annonçant leur liberté.

Le gén. Dick Taylor n'est pas allé au fort Monroe pour voir Jeff. Davis. Il voulait passer en Europe, mais le président l'a renvoyé dans ses foyers pour tâcher d'user de son influence pour ramener le peuple à des sentiments loyaux.

Le rapport que le gouverneur Wells a été fait gouverneur provisoire de la Louisiane est inexact.

Le gén. Lee n'est pas à Niagara, mais dans la Virginie.

Bedford, 1er.

Jacob Crouse, autrefois député Prévost-Maréchal, a été tué d'un coup de pistolet dans la rue, aujourd'hui, par John P. Reed, revenu dernièrement du Canada, où il s'était réfugié. Son frère, M. Reed, qui a servi dans l'armée rebelle est impliqué dans l'affaire. Il a été arrêté et il est actuellement en prison. Il règne une grande excitation.

Nashville, 27 juill.

Un meurtre a été commis ce soir; le capt. A. M. Allen, a été tué par H. B. Payne, et un nommé Cochrane a été blessé, et voici sous quelles circonstances: Il y a environ un an, Allen avait séduit la femme de Payne. L'hiver dernier, Payne obtint divorce, et jura de tuer Allen: vers 6 heures ce soir, Payne rencontra Allen sur la rue South College, tira un revolver de sa poche et déchargea trois coups sur lui, Le premier coup blessa Allen à l'épaule; le second coup manqua Allen et blessa grièvement Cochrane; au troisième coup, Allen tomba mort, la balle lui ayant traversé le cœur. Cette affaire a causé beaucoup d'excitation, vu que les deux personnes sont des plus respectables et des plus riches. Payne est en prison attendant son procès.

Depeches de Nuit.

Halifax, 1er.

L'*Asia* parti de Liverpool le 22, de Queenstown le 23, est arrivé à 5 hs. p. m.

Le *Turifa* et le *City of Dublin* sont aussi partis en même temps pour New-York.

Le *Virginia* de New York est arrivé à Liverpool le 24, le *Cuba* le 22 et le *Borussia* à Southampton le 21.

Sur 626 membres qui ont été élus pour la chambre des communes, 353 sont libéraux et 273 conservateurs.

Le parti libéral va gagner 24 membres.

L'élection de South Lancashire s'est terminée par le triomphe de M. Gladstone, mais ses deux collègues sont conservateurs.

M. Walker, du *Times* de Londres, a été battu à Berkshire.

Constance Kent a plaidé coupable sur une accusation du meurtre de son frère; il a été condamné à mort. Il y a toute apparence que la sentence ne sera pas exécutée.

FRANCE.—Les rapports hebdomadaires de la banque de France font voir une diminution en espèce de 7,000,000 de francs.

L'impératrice et le prince impérial sont partis de Paris le 29 pour se rendre à Fontainebleau.

Le *Moniteur* dit que la rumeur de la nomination d'Abd-el-Kader à un poste quelconque dans le gouvernement d'Algérie est dénuée de fondement.

Le prince Napoléon était arrivé à Bristol dans son yacht *Austriche.*

Un décret impérial a retiré au comte Palby le gouvernement de la Hongrie.

On affirme à Vienne que les prisonniers politiques Hongrois et Polonais vont recevoir leur pardon.

ESPAGNE.—Il est rumeur dans les cercles ministériels à Madrid, que le représentant espagnol au Chili, va être démis de ses fonctions, à cause de ses dernières négociations avec le Chili.

L'amiral Parega n'a pas été démis.

TURQUIE.—Des nouvelles de Constantinople annoncent que la moitié de la ville de Cassandre a été consumée par les flammes. Plusieurs personnes ont perdu la vie. Les pertes sont évaluées à $20,000,000. Le choléra est presque complètement disparu d'Alexandrie; il diminue aussi à Constantinople.

INDES.—Des télégrammes reçus de Calcutta annoncent une amélioration sur le coton et des produits dans la demande et le prix.

Londres, 22.

L'escompte à la banque de Londres est de 3 pour cent.

Une partie du câble transatlantique a été débarqué à Valencia pour l'unir à la terre.

Londres, 23.

La liaison du câble transatlantique avec la terre a été terminée le 22, au milieu d'un concours immense. Des discours ont été prononcés par le chevalier de Kerney, Sir Robert Peel et autres.

Un dîner réformiste a eu lieu à Cologne dernièrement, mais l'assemblée a été dispersée par la force militaire à cause des discours qui y ont été prononcés.

On assure que le gouvernement du Brésil a accepté la dernière proposition qui lui a été faite par le cabinet anglais.

Londres, 22.

Les Consolidés sont fermés au comptant de 89¼ à 90.

DECES.

D'inflammation du cerveau, au Manoir, Côteau du Lac, samedi matin, le 29 courant, l'Hon. GEORGE RENÉ SAVEUSE DE BEAUJEU, Membre du Conseil Législatif et Seigneur de la nouvelle Longueuil et Soulanges, à l'âge de 55 ans.

Le convoi laissera le Manoir pour les Cascades, mercredi matin, immédiatement après l'arrivée du convoi de 6½ à à la station de la Rivière Rouge.

—En cette ville, le 1er août, Joseph-Amable, âgé de 4 mois, enfant de l'Hon. Juge BERTHELOT.

—A St. Jérôme le 30 juillet dernier, Marie-Charlotte-Antoinette, enfant de CHS. E. TESTARD DE MONTIGNY, Ecr., Avocat, à l'âge de trois mois.

THEATRE ROYAL.

LOCATAIRE..... MR. J. W. BUCKLAND.
DIRECTEURS..... MM. J. W. BUCKLAND ET VINING BOWERS.

DERNIÈRE SEMAINE DE M. FRANK DREW.

Ce Soir (Mercredi), 2 Aout,

On représentera

THE ROBBER'S WIFE,

Et on terminera par

ALADDIN, THE WONDERFUL SCAMP.

ADMISSION.—Loges, $3; Premières, 50 cts. Secondes, 37½ cts; Parterre, 25 cts.

On peut se procurer des billets au Magasin de Musique de Prince, Rue Notre-Dame, où le Livre des places est maintenant ouvert.

Portes ouvertes à 7¼ heures; la Représentation commencera à 8¼ heures.

2 août—206 x

Union de Sociétés de Bienfaisance,

GRAND

CONCERT-PROMENADE

EN FAVEUR DES

Orphelins des Sociétés de Bienfaisance,

MERCREDI, LE 9 AOUT,

A LA

SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE,

(Marché Bonsecours.)

☞ *PROGRAMME PROCHAINEMENT.* ☜

Rafraîchissements à prix modérés.

Cartes à vendre chez les différents Libraires et le soir à la porte.

Prix d'entrée, 25 centins.

Portes ouvertes à 7½ heures. Le Concert commencera à HUIT heures précises.

2 août—272 g

GRANDE ATTRACTION

AU

JARDIN GUILBAULT

POUR

UNE SEMAINE SEULEMENT

COMMENÇANT

Samedi, 29 Juillet,

A QUATRE HEURES P. M.

M. Guilbault a engagé le jeune Acrobate bien connu,

MICHEL TUDE,

Qui a traversé la Rivière Chambly avec un grand succès, Dimanche dernier, sur un fil de fer. Il donnera une grande démonstration de ce genre tous les jours, à 4 heures.

Admission, 12½ cents seulement, y compris la visite de tout l'établissement.

29 juillet—269 ti

BAZAR

DE LA

Société St. Vincent-de-Paul,

CONFÉRENCE ST. JOSEPH.

Ce Bazar s'ouvrira LUNDI prochain, le 31 courant, dans la salle de la Rue St. Félix, près la Rue de la Montagne. Les personnes charitables sont priées d'y assister.

24 juillet—264

CLUB

DE

PROTECTION DE MONTREAL

POUR LE

POISSON ET LE GIBIER.

$10 DE RECOMPENSE.

AVIS est par les présentes donné qu'il est illégal de tuer ou d'acheter vendre ou avoir en sa possession des COQS de BRUYERE, PERDRIX, OIES SAUVAGES, ou CANARDS SAUVAGES, avant

Le Vingtième jour d'Aout,

sous une PENALITE n'excédant pas QUARANTE DOLLARS.

La Récompense ci-dessus sera payée à toute personne qui donnera de telles informations qui amèneront les coupables à la justice.

L. W. MARCHAND,
Secrétaire et Trésorier.

2 août. 272

PROFESSEUR DE PIANO.

Une Demoiselle Canadienne sollicite le patronage des citoyens de cette ville pour enseigner le Piano à leurs enfants.

S'adresser à ce Bureau ou au No. 300, Rue Mignonne.

2 août—272 us k

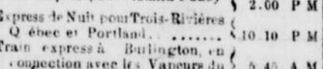

CHEMIN DE FER

DE

MONTREAL ET DE CHAMPLAIN.

AVIS

L'Assemblée Générale Annuelle des Propriétaires du Chemin de Fer de Montréal et de Champlain, qui avait été ajournée, a eu lieu aux Bureaux de la Compagnie, Pointe St. Charles, MERCREDI, le 26 JUILLET 1865, l'Hon. James Ferrier, président, au fauteuil.

Il fut proposé par C. J. Brydges, écr., secondé par Charles Geddes, écr., et adopté à l'unanimité:

"Que cette assemblée soit encore ajournée jusqu'à DEUX heures P. M., VENDREDI, le 4 Août."

JAMES FERRIER,
Président.

Montréal, 26 juil. 1865—272 l

Chemin de Fer le Grand Tronc.

Les Convois laissent la GARE de la RUE BONAVENTURE comme suit:—

Districts Central et de l'Ouest.

Train d'accommodation pour Kingston et les stations intermédiaires.	6.45 A.M.
Express de jour pour Ogdensburg, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest, a.....	9.10 A.M.
De nuit, do do do do	9.00 P.M
Train d'accommodation pour Brockville et les stations intermédiaires.	5.15 P.M

District de l'Est.

Train mêlé pour Island Pond et les Stations intermédiaires....	9.00 A M
Train Express pour Island Pond)	2.00 P M
Express de Nuit pour Trois-Rivières Québec et Portland.....	10.10 P M
Train express à Burlington, en connection avec les Vapeurs du lac Champlain pour New-York.	5.45 A M
Convoi Express pour Saint-Jean, en connection avec le Chemin de Fer Central du Vermont pour Boston, New-York, et toutes les places dans les Etats de l'Est, a.....	8.30 A M et 3.30 P M

Les Convois pour Lachine partent à 7.00 A.M, 9.00 A.M, 12.00 Midi, *3.00 P.M., 5.00 P.M et 6.30 P.M.

*Ce convoi de 3.00 P.M. va jusqu'à Plattsburg.

C. J. BRYDGES,
2 aout—272 Directeur-Gérant.

COURSES DU MILE-END

COTEAU ST. LOUIS.

TROIS JOURS DE COURSES,

MARDI, MERCREDI, ET JEUDI,

LES 8, 9 ET 10 AOUT 1865.

GRANDES COURSES

DE

COUREURS ET TROTTEURS

PREMIER JOUR.

Une course privée entre le cheval "Don Juan" et la jument "Maid de Griffintown," pour une gageure de $80 chacun; 2 dans 3.

Une bourse de $15 pour tous coureurs qui n'ont pas encore gagné de course; 2 dans 3. Entrée, $2 chacun.

SECOND JOUR.

Une bourse de $15 pour tous chevaux trotteurs qui n'ont jamais gagné de bourse publique; 3 dans 5.

Une bourse de $20 pour tous trotteurs de seconde classe; 3 dans 5.

TROISIÈME JOUR.

Une bourse de $12 ouverte à tous poulins de 4 ans.

Une Bourse de $100 ouverte à tous chevaux trotteurs sans exception. Le cheval "Live Oak" (Petit Coq), de Québec, appartenant à Peter Morris, de Québec; jument "Lady Planet," Carden, de Montréal, et "Jument Gauthier," de Champlain, doivent entrer dans cette course.

CONDITIONS:

Dans tous les cas, quatre entrées seront requises pour chaque course.

Toutes contestations seront réglées par les juges, dont la décision sera finale.

Les Courses commenceront à DEUX heures précises.

Il faudra que les entrées se fassent avec le propriétaire une journée avant les courses, sinon il paîera double entrée.

Les entrées seront chargées à raison de 12 par cent sur les bourses.

DENIS LARRIVÉE,
Propriétaire des Courses.

31 juillet—170

AVIS

Est par le présent donné que JEAN-BTE. LABELLE, ci-devant employé dans mon Bureau, n'est plus à mon service.

DR. CHS. F. F. TRESTLER,
1er août—271 Dentiste.

Domestique Demandé.

On a besoin d'un DOMESTIQUE muni de bonnes recommandations.

S'adresser au No. 296, Rue Dorchester.

1er août—271

Place Demandee.

Un jeune François, récemment arrivé des Etats-Unis, désire se procurer une place. Il a fait un cours complet d'études et peut se rendre généralement utile dans un office. S'adresser au Bureau de la *Minerve.*

29 juillet—269

Paquet de Clés perdu

PERDU, SAMEDI MATIN, dans les Rues St. Paul ou St. Gabriel, un PAQUET de CLES, au nombre de cinq. La personne qui le rapportera à ce Bureau, sera généreusement récompensée.

24 juil. 264

EN VOIE DE PUBLICATION.

Les soussignés annoncent qu'ils sont à préparer la publication d'une Edition revisée et augmentée du MERCANTILE AGENCY REFERENCE BOOK, vol. II, pour 1865-66.

Ce livre contiendra le nom, l'estimation du capital et l'état des affaires de presque tous les Marchands, Commerçants et Manufacturiers dans les Provinces Britanniques—en tout au-delà de 20,000 noms. Les estimations sont faites d'après les notes fournies par nos records, dont le contenu s'étend à au-delà de la période de 20 ans, les rapports ayant été révisés avec soin par nos propres visiteurs dans toutes les localités et en consultant et un nombre immense des meilleures sources.

Un bulletin hebdomadaire des changements dans les sociétés et des estimations sera envoyé durant l'année à tout souscripteur à ce livre.

Conditions de la souscription et autres informations peuvent être obtenues à nos Bureaux, Nos. 4, 5 et 6, Echange, à Toronto, et dans les bâtisses de l'Union, Rue St. François-Xavier, Montréal.

DUNN, WIMAN & CIE.

Agence Mercantile,
Montréal, 28 juillet 1865. 270 ti

AVIS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES

Adressées au soussigné

SERONT REÇUES JUSQUA MIDI,

Jeudi le dixième jour d'Aout

Prochain, pour la construction de

Deux paires de Portes d'Ecluse

Pour le

CANAL DE GRENVILLE

On peut voir les plans et spécifications en s'adressant à ce Bureau où on peut obtenir des formes de soumission.

Les signataires de deux personnes responsables résidant en cette Province, qui veulent devenir sûretés pour la due exécution de l'ouvrage, devront être apposées à chaque soumission.

Les soumissions devront être endossées "Soumissions pour Portes d'Ecluse, Canal Grenville."

Par ordre,

JOHN G. SIPPELL,
Ingénieur-Surt.

Bureau du Canal de Lachine,
Montréal, 29 juillet 1865. 270

Compagnie du Richelieu

Ligne Journalière de Vapeurs de la Malle Royale

ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

Le vapeur *MONTREAL*, Capt. ROBERT NELSON, partira du quai Richelieu pour Quebec, CE SOIR, à sept heures, arrêtant aux ports intermédiaires.

PRIX DU PASSAGE.

Première Classe..... $2.50
(Repas et lits de cabine en sus inclus.)

Seconde Classe..... $1.00

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau, 39, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 2 août 1865. 189

Compagnie de Vapeurs Oceaniques

DE MONTREAL.

1865 1865

Ligne de Glasgow.

Le steamship *ST. GEORGE*, 1207 ton., Capt. SMITH, sera dépêché de QUEBEC pour GLASGOW directement, SAMEDI, le 5 Août.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC:

Cabine, $60.....Entrepont, $40.....Pont, $24.

Les Passagers d'Entrepont sont fournis de Lits, effets de Lits et autres nécessaires.

Un médecin d'expérience est à bord.

Pour fret ou passage s'adresser à

H. ET A. ALLAN,
Agents.

Le Vaisseau ci-dessus sera suivi par le SS. *ST. DAVID*, Capt. ALLAN, qui partira de Québec le ou vers le 19 Août. 270

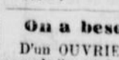

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.—Le SS. ST GEORGE de Glasgow, est entré à la Douane. Les Consignataires sont requis de faire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN,
270—t Agents.

On a besoin Immediatement

D'un OUVRIER en CUIVRE, à qui on donnera de l'emploi continuellement et de bons gages. Aussi un bon FERBLANTIER.

S'adresser à

CHARLES GARTH,
Nos. 536 à 542, Rue Craig
28 juillet. 26-

(ETABLIE EN 1836.)

PHARMACIE CENTRALE

PEIGNES D'ECAILLE.—Un magnifique assortiment reçu actuellement chez

DAVIDSON & CIE.,

133, Grande Rue St. Jacques, près de l'Hôtel de l'Ottawa, et 302, Rue Notre-Dame, 4e porte de l'Eglise Paroissiale.

PARFUMERIES de Lubin, Gosmel, Rimmel et Dubé; Pommade et Bandaline de Condray Bouteilles de Toilette, petits Miroirs; Brosses à Dents et à Cheveux; Savon de Toilette, etc., etc., reçu récemment de Paris et de Londres.

DAVIDSON & CIE,
Chimistes et Droguistes.

Le SECRET de rester jeune et de conserver sa beauté, un vrai trésor de Marie-Antoinette et des Dames de la Cour de Louis XVI, surpassant toute autre composition pour enlever les taches à la figure, etc., étant un nécessaire de toilette pour les Dames qui voyagent. Préparé seulement par Antoine Dubé, Paris. A vendre par DAVIDSON & CIE,
Seuls agents pour le Canada.
1er août—271 r

EXPOSITION PROVINCIALE!

LA VINGT-HUITIEME

GRANDE EXPOSITION ANNUELLE

DES SOCIÉTÉS

D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE

DE MONTREAL,

Aura lieu les 26, 27 et 28e jours de Septembre prochain, dans cette magnifique Bâtisse

VICTORIA SKATING RINK!

RUE DRUMMOND

Des Prix au montant de HUIT CENTS DOLLARS seront offerts pour les FRUITS, FLEURS, LEGUMES, OISEAUX CHANTANTS, etc, etc.

OUVERT A TOUT LE CANADA.

On peut obtenir des Listes des Prix avec les Règles et Règlements en s'adressant au Soussigné.

J. E. PELL,
Secrétaire.

91, RUE ST. ANTOINE,
Montréal, 26 juillet 1865. 266

Claret Medoc de Berton & Guestier.

CENT BOITES A VENDRE

— AUSSI: —

Château Margaux, Château Leoville, Château Mouton, Chateau Langoa

267 ALEX. McGIBBON.

Sherry Pemartin & Cosco

Porte Sandeman—assortiment complet

Madère de "Welch" (très vieux)

A vendre par

267 ALEX. McGIBBON.

Vin de Gingembre de Bernard, 200 caisses.

Eau-de-Vie Hennessy, 150 caisses.

Fromage Anglais, 20 caisses — venant d'être débarquées.

27 juillet—267 us k ALEX. McGIBBON.

Propriete a Vendre a Saint-Cyprien.

Cette magnifique PROPRIÉTÉ de six arpents de front sur vingt-huit de profondeur, située à un mille de l'Eglise, sur le Chemin conduisant à l'Acadie, avec une Maison, Ecuries et autres dépendances, le tout en bon état. Soixante-dix arpents de cette terre sont en bon état de culture et le reste en bois debout.

Pour les conditions, qui seront très faciles, s'adresser au soussigné,

T. C. DE LORIMIER, Avocat,
41, Petite Rue St. Jacques.

20 juillet. 261—um k

A VENDRE

AU MONT ST. HILAIRE,

Une TERRE située en la 3ème concession de St. Hilaire, d'un arpent et demi de front sur 30 arpents, plus ou moins, de profondeur, avec Sucreries, Verger, Terre en culture, bâtie de maison, grange et autres constructions.

Pour les conditions, s'adresser au soussigné, à SOREL,

S. LAPALME,
N. P.

Montréal, 28 juillet 1865—269 j

A VENDRE

Dans le 11ème rang du Township de Hereford, un LOT de 200 acres, boisé en érables et autre bois franc.

S'adresser au soussigné, à SOREL,

S. LAPALME
N. P.

Montréal, 28 juillet 1865—269 j

A LOUER.

Une MAISON de Première classe, située au No. 389, RUE STE CATHERINE Cette Maison contient douze appartements, outre une bonne cave et un grand grenier. Loyer modéré. S'adresser sur les lieux, ou à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, Rue Notre-Dame, No 128, à

D. BOUDRIAS.

24 juin—240 A cr

CORPORATION DE MONTREAL.

Avis Public.

AUX LOCATAIRES D'EAU.

PAYEZ VOTRE RENTE D'EAU

LE OU AVANT

Lundi, 15 courant,

ET VOUS GAGNEREZ

CINQ POUR CENT D'E COMPTE.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

1er août—271

Propriete de Prix a Vendre.

AVEC

POUVOIR D'EAU SUR LE CANAL.

La COMPAGNIE DE CAOUTCHOUC DU CANADA offre en vente cette Propriété de prix, située sur le Canal, connue comme MONTREAL RUBBER FACTORY. Elle consiste en une vaste Bâtisse en briques de première classe à quatre étages ayant quarante pieds sur cent quatre-vingt pieds. Aussi une autre Bâtisse en briques de première classe connue comme la SUGAR FACTORY, ayant deux étages, 30 pieds sur 64 pieds, avec une Bâtisse adjoignant, à quatre étages, 36 sur 50 pieds. Aussi qu'UN LOT VACANT de 41 pieds sur 200 pieds. Le tout

Bons Livres.

Madame Swetchine, sa vie et ses œuvres, 2 vols 1.80
Lettres d'Eugénie de Guérin, publiées avec l'assentiment de sa famille 0.88
Les larmes de Rachel, espérances et consolations aux mères affligées, par le rév. Père Gay..... 0.50
Mois Consolateur des âmes du purgatoire, par le rév. Père Huguet, S.M.... ..... 0.38
Espérance à ceux qui pleurent, par le rév. Père Marchal..... 0.50
La très Ste. Vierge Marie proposée comme modèle aux femmes et aux filles chrétiennes, par le Dr. Canome, Hirscher ... 0.50
Je Politique, par Bathil Bauntol, Sciences, Récits, Portraits 0.88

En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St. Vincent, 12 et 14.
28 juillet. 268

Dr. L. J. B. LeBLANC,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Elève et successeur du Dr. JOURDAIN,

684, Rue Craig

(Au coin de la Rue Cotté.)

Montréal, 9 mai 1865 —99 ap

BILLS PRIVES.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privileges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E. DOUCET, Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif.
ALFRED TODD, Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés, A. Législative.

Québec, 13 juillet 1865—258

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—*RUE ST. PAUL*,—*No.* 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis que, cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention de Messieurs les Membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

19 mai—211 ak

A Messieurs les Membres du Clergé

VIN DE MESSE

Recommandé par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, contamment en main chez

DUFRESNE & McGARITY,
20 juillet—261 Rue Notre-Dame, 228.

NEW ENGLAND
Screw Steamship Company.

LIGNE DEUX FOIS LA SEMAINE.

Les magnifiques et rapides steamships CHESAPEAKE, Capt. W. W. Sherwood, et FRANCONIA, Capt. H Sherwood, voyageront jusqu'à nouvel ordre, comme suit :

Laisseront le Brown's Wharf, Portland, tous les Mercredis et Samedis, à 4 heures P. M., et le quai 9, North River, New-York, tous les Mercredis et Samedis, à 4 heures P. M.

Ces vaisseaux sont arrangés avec les meilleures accommodations pour passagers, ce qui rend cette ligne la plus rapide, la plus sûre et la plus confortable pour les voyageurs entre New-York et le Maine.

Passage dans les State Rooms, $6.00 ; cabine, $5.00. Repas extra.

Marchandises expédiées par cette ligne de et à Montréal, Québec, Bangor, Bath, Augusta, Eastport et St. Jean.

Les expéditeurs sont priés d'envoyer leur fret aux vapeurs avant 3 h. P. M. le jour qu'ils laissent Portland.

Pour fret ou passage, s'adresser à
EMERY & FOX, Brown's Warf, Portland.
H. B. CROMWELL & Co., No. 86, West Street, Portland, juillet 1865—249 smp New-York.

COMPAGNIE DE VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL.

Les Soussignés accorderont des CERTIFICATS de PASSAGE d'ENTREPONT d'ANGLETERRE par les Steamers de la C. S. O M., aux taux réduits qui suivent :

De Liverpool à Québec, par la ligne de la Malle	$25.00
Derry, do do do	25.00
Kingston, do do do	25.00
Glasgow, do par la ligne de Glasgow..	25.00

H. & A. ALLAN.
Montréal, 26 mai 1865. 216

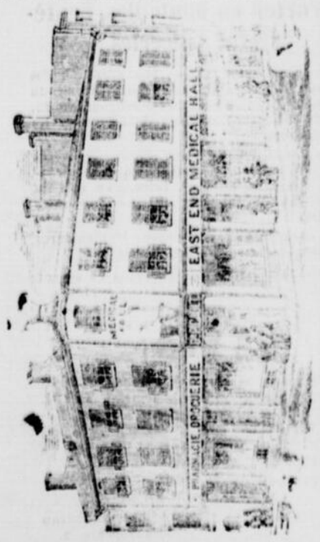

Dr. Picault, coin des Rues N.-Dame et Bonsecours.

MONTREAL.

On trouvera à la Pharmacie ci-dessus toutes espèces de Remèdes, Produits Chimiques, Parfumeries, Articles de Toilettes, Médecines Françaises les plus renommées, ainsi que toutes les Médecines à Patentes, annoncées dans la Gazettes, aux mêmes prix que chez les Agents, avec l'immense avantage qu'on peut consulter (*gratis*) le Docteur sur le choix et l'administration du remède.

Traitement Spécifique des Maladies de longue durée, Consultations Privées et guérison rapide

P. E. PICAULT, M. D., CHS PICAULT, M. D., ALFRED PICAULT, (Pharmacien-Chimiste.)

GRANDE EXCURSION
A LA BELLE
RIVIERE SAGUENAY

Et les BAINS DE MER à MURAY BAY, CACOUNA et TADOUSAC, commençant MARDI, le 27 du courant. Le magnifique vapeur en fer *MAGNET*, Capt. FAIRGRIEVE, laissera le QUAI NAPOLEON, Québec, tous les MARDIS et VENDREDIS MATIN, durant la Saison, à SEPT heures, pour la RIVIERE SAGUENAY, la BAIE de HA! HA! arrêtant à MURRAY BAY, RIVIERE du LOUP et TADOUSAC.

En prenant le Vapeur à Québec, les Touristes et Invalides jouiront de la brise rafraichissante et verront se dérouler sous leurs yeux le magnifique Panorama du Bas du St. Laurent, et par ce Vapeur il n'y a pas de transbordement, car le Vapeur voyage directement à Murray Bay, Rivière du Loup, Tadousac et la Baie de Ha! Ha !

Pas de dépenses ou d'inconvénient en changeant de Bâteaux à Québec, le *Magnet* venant au côté de l'autre Vapeur.

Ce magnifique Vaisseau est en compartiment à l'épreuve de l'eau, d'un pouvoir considérable et équipé avec soin pour la sûreté, et il est reconnu comme l'un des meilleurs Vaisseurs dans la mer. Il est arrangé avec des Chambres, STATE-ROOMS de famille, confortablement finies et ne le cède en rien sous tous les rapports à aucun des Vaisseaux qui parcourent les eaux canadiennes.

Des BILLETS de RETOUR, bons pour la Saison, seront donnés, et on pourra les obtenir en s'adressant à C. F. MUCKLE, aux Hôtels et au Bureau, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY,
Agent.
19 juin. 235

Dr. NELSON EDWARDS,

Chirurgien-Dentiste et Facteur de Dents Artificielles,

Pratique depuis dix-huit ans dans la ville de New-York.

Sets et partie de sets en caoutchouc, d'après le système d'Edwards.

N. B.—Les opérations sont garanties.

No 304, Rue Notre-Dame, troisième porte de l'Eglise Paroissiale
18 avril—184 a k

COMPAGNIE D'ASSURANCE
UNION COMMERCIALE
CONTRE
LE FEU ET SUR LA VIE.

Les soussignés ont nommé
MM. G. O. De LORME
et ANT. TELLIER
leurs AGENTS ASSISTANTS pour prendre des Assurances à la Compagnie ci-dessus, dans la cité de Montréal et ses environs.

MORLAND, WATSON & Cie.,
Agents Généraux pour le Canada
Montréal, 9 janvier 1865.

En référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des assurances à l'*Union Commerciale* contre le feu et sur la vie. Cette Compagnie, avec un capital de $12,500,000 et l'immence patronage dont elle jouit, offre les plus sûres garanties aux personnes qui désirent l'assurer.

L'activité et la ponctualité que nous apporterons dans l'exercice des fonctions que les Agents généraux ont bien voulu nous confier, nous mériteront, il faut l'espérer une part légitime de patronage.

La classe commerciale des campagnes, comme celle de la cité, trouvera son avantage à s'assurer à l'*Union Commerciale* et nous seront toujours prêts à répondre à toutes les demandes dans le plus court delai.

Toute communication pourrait nous être adressée au Bureau de Poste, boîte 513.

G. O. De LORME,
ANT. TELLIER.
Montreal, 9 janvier 1865—102

A L'ANCIENNE PLACE.
STATUAIRE.
35, RUE NOTRE-DAME 35.

M. CHS. CATELLI, tout en remerciant les nombreux amateurs du Clergé en particulier et du public en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu, les avertit qu'il vient de recevoir de nouveaux et beaux MODELES de Statues en Plâtre et en Ciment patente.

Tout ordre sera exécuté avec promptitude et à des prix qui défient la concurrence
5 juillet —122

J. A. U. BAUBRY,
ARPENTEUR ET ARCHITECTE
30—Rue St. Gabriel—30.
MONTREAL,
Agent de Propriétés Foncières.
21 juillet. 253-sm

1865 NOUVELLE LIGNE DE FRET POUR OTTAWA. 1865

COMPAGNIE DE TRANSPORT de Montreal et Ottawa
(LIMITE.)
CAPITAL..... $50,000.

JOHN McLENNAN, Président.
W. McNAUGHTON, J. B. AUGER, } Directeurs.

Cette Compagnie a été formée dans le but de faciliter le commerce qui augmente tous les jours sur cette route, en passant par la rivière Ottawa, le canal Rideaux et leurs tributaires. Cette nouvelle ligne est fournie de tout ce qui est nécessaire pour assurer la dépêche des effets et une économie dans le coût du transport.

ISSAAC BONNER, Agent,
85, Rue de la Commune, Quai du Canal, Montreal.
L. C. COUVRETTE, Agent,
Bassin du Canal, Ottawa.
11 février—130 a k

MAGASIN
DE
FARINE, LARD,
Vin, Spiritueux, Liqueurs,
&c., &c., &c.,
229—*RUE DES COMMISSAIRES*—229
MONTREAL.
M. S. GIRALDI

a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il vient de transporter son magasin au No. ci-dessus de la rue des Commissaires, où il continuera la vente de toute espèce de Farine, Lard et Provisions en général ; aussi, Vins Français, Anglais, et autres, Eau-de-Vie, Whiskey du Haut et du Bas-Canada, &c., &c.

M. Serafino Giraldi espère, par une attention personnelle, la bonne qualité des articles qu'il peut offrir à des prix raisonnables, mériter une large part du patronage du public.

27 mai—217

Magasin a Louer

Le MAGASIN No. 282, Rue St. Paul, au coin de la rue St. Gabriel, ci-devant occupé comme magasin de vaisselle par M. A. Bourne, avec tablettes, &c. Possession immédiate.

Ce magasin est très-Bien situé pour voûte, &c.

S'adresser à
S. GIRALDI,
Rue des Commissaires, No. 229.
27 mai—217

Ligne Express Americaine DE
Montréal à Ogdensburgh, Prescott, Brockville, Kingston, Oswego, Rochester, Toronto, Niagara, Lewiston,
Et tous les Ports Ouest et Sud.

L'un des magnifiques Vapeurs avec secondes Cabines en connexion avec la ligne ci-dessus,

EMPRESS,
(B. C. H. Navigation Company, limitée,)
Capt. C. B. DEWITT,
ET
LORD ELGIN,
Capt. J. H. DEWITT,

Voyagera jusqu'à avis contraire et laissera le Bassin du Canal tous les jours (les Dimanches exceptés) pour Ogdensbourgh, arrêtant à Beauharnois, Valleyfield, Côteau Landing, Cornwall et Ports intermédiaires, en connexion avec les magnifiques Vapeurs des Lacs "BAY STATE," "ONTARIO" et "CATARACT," qui forment une connexion régulière avec toutes los lignes de Chemin de Fer allant de l'Est et à l'Ouest sur les bords du Lac Erié pour tous les points, et par Vapeurs direct de Buffalo à Cleveland, Detroit, Milwaukee, Chicago et les Ports intermédiaires.

On peut se procurer des billets pour toute la route au Bureau, No. 23, Grande Rue St Jacques, voisin du Bureau de l'Express de la ville de Bancroft ; aux Hôtels, de HENRY ST. DIZIER ; C. C. McFALL, Bassin du Canal, ou au Bureau, 67, Rue de la Commune.

JOHN McMARTIN,
28 juin—200 c k Agent.

LIVRES NOUVEAUX.

MERLIN—Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence ; et Recueil alphabétique de questions de Droit, 26 v. in-4to reliés. $60.00
FRANQUEVILLE—Les Institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre, 1 v. in-8o..... 2.00
FIGUIER—La terre et les mers, ou description physique du globe, ouvrage contenant 182 vignettes et 20 cartes de géographie physique coloriées, 1 v. gr. in-8o..... 2.50
MARIN DE BOYLESVE (le R. P.)—Les luttes de l'Eglise, 2 v. in-8o..... 1.25
CROISIERES de l'*Alabama* et du *Sumter*—Livre de bord et journal particulier du Commandant R. SEMMES, de la marine des Etats Confédérés, 1 vol. in-12..... 0.90
SCUDO—Critique et littérature musicales, par P. Scudo, 2 v. in-12..... 1.75
FRANKLIN—Mélanges de morale, d'économie et de politique, 1 v. in-12... 0.90
BARTHELEMY—Erreurs et mensonges historiques, ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Pie IX, 2 v. in-12..... 1.00
SAINT-JUAN—La lumière des jeunes âmes, ouvrage dédié aux mères de famille et approuvé par S. E. le Cardinal Gousset, 1 v. in-12..... 0.50
FERRY (Gabriel)—Le Coureur des Bois, 2 v. in-12..... 1.75
FALISE—Décrets authentiques de la sacrée Congregation des Rites, choisis et mis en ordre par l'abbé Falise, 1 v. in-12..... 0.75
MAHON DE MONAGHAN—L'Eglise, la réforme, la philosophie et le socialisme, 1 v. in-12..... 0.90
RONDELET (Antonin)—Londres pour ceux qui n'y vont pas. 1 v. in-12..... 0.40
PERRONE—Théologie dogmatique, 6 v. in-8o, reliés..... 10.50
MANUEL du Tiers-Ordre, 2 v. in-12, r.. 2.25
BAS LES MASQUES, par Loyseau, 1 v. in-12..... 0.50
LA VIE DE JESUS CHRIST, par Veuillot, 1 v. in-12..... 0.90
LOISEAUX—Traité canonique et pratique du Jubilé, in-12..... 1.00
CARAYON—Première mission des Jésuites en Canada, lettres et documents inédits, publiés par le P. Carayon, S. J., in-12..... 3.00

— AUSSI : —

Un assortiment varié d'objets de dévotion pour le Jubilé, tels que Crucifix, Chapelets, Médailles, &c, &c.

Le JOURNAL POUR TOUS,
15ème VOLUME.

En vente chez
C. O. BEAUCHEMIN ET VALOIS,
10 juillet—252 Rue St. Paul

A. Larue & Cie,
MARCHANDS -- TAILLEURS,
RUE NOTRE-DAME,
(Voisins de la Pharmacie du Dr. Picault.)

MM. A. LARUE & Cie ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreuses pratiques qu'ils viennent de recevoir directement des Marchés Français, Anglais et Américain les plus belles Etoffes pour Surtouts, Pantalons, Vestes, &c, &c. Ils se chargeront comme par le passé de la confection de toute espèce d'habillements.

Les premiers ouvriers tailleurs ont été engagés pour l'établissement et les soussignés font remarquer que les habillements promis seront strictement livrés à heures dites.

A. Larue & Cie.,
11 avril—179 Rue Notre-Dame.

U. S. Seven Thirties a Vendre.

Le Soussigné ayant été nommé Agent en Canada pour la vente de cet emprunt populaire, est prêt à recevoir des souscriptions et donner toutes informations sur le sujet. Avances faites sur Billets recevables et reçus d'Entrepôt. Négociations sur toute espèce d'Argent et d'Echange.

P. D. BROWN,
Banquier et Courtier,
Vis-à-vis la Banque du Peuple.
21 juin—238 dmk

Nouveau Magasin de Musique,

247—*RUE NOTRE-DAME*—247.

Pianos, Harmoniums, Musique française, anglaise américaine et allemande.

LABELLE & RODIER, Agents des premières manufactures de Pianos des grandes villes américaines, invitent les amateurs à venir faire l'essai de leurs Pianos et Harmoniums, et à examiner leur Musique pour le chant et pour les instruments ; ils se flattent de donner toutes les garanties désirables.
21 juin—237 a

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

PIERRE POULIN, de Ste. Cécile de Valleyfield, dans le district de Beauharnois, failli, et Joseph A. Massé, syndic.

Vente des Immeubles de Pierre Poulin, FAILLI.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que les TERRES et TENEMENTS sous-mentionnés appartenant au dit Failli, seront vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Ste. Cécile de Valleyfield, JEUDI, le VINGT-QUATRIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Les créanciers hypothécaires sont requis de filer leurs réclamations sous six jours immédiatement après le jour de la dite vente.

1o. Un LOT DE TERRE ou EMPLACEMENT étant le numéro cinq sur la rue de front du nouveau village situé au côté Sud de la Grande Isle, dans la paroisse de Ste. Cécile de Valleyfield, dans la seigneurie de Beauharnois ; borné en front par le terrain laissé pour la dite rue, en arrière par le lot numéro cinq de la deuxième, rue, au côté Ouest par le lot numéro quatre et au côté Est par le lot numéro six de la susdite rue de front, contenant en front quatre perches sur six perches et un quart de longueur, formant un quart d'arpent de terre en superficie, plus ou moins, suivant le mesurage fait par William Edwards, Ecr., arpenteur juré, mais sans garantie quant à la meussure précise avec une maison en briques à deux étages de 36 sur 28 pieds, une cuisine en bois de 18 sur 22 pieds, une étable en bois de 18 sur 40 pieds, et autres bâtisses dessus érigées.

2o. Tous les droits et privilèges accordés au dit Pierre Poulin, Failli, en vertu d'un certain bail à lui consenti par Sa Mejesté la Reine Victoria représentée par le Commissaire des Travaux Publics de la Province du Canada, fait en duplicata le vingt-unième jour de décembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et un, pour le terme de vingt et un ans, à compter du premier jour d'octobre, mil huit cent cinquante quatre, surtout ce certain lot de terre étant partie de la propriété appartenant à un des Travaux Publics de la dite Province, communément appelé le canal Beauharnois, et contenant par mesurage cent sept mille quatre cent pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins, et autrement connue et désignée comme suit : étant composée de toute cette parcelle ou étendue de terre située sur la Grande Isle de Beauharnois, en la dite paroisse de Ste. Cécile, marquée en couleur rose sur un plan annexé au susdit bail, étant les lots hydrauliques numéro un et deux, au bout Ouest de l'écluse inférieure, tête du canal Beauharnois, et les lots et bâtisses numéro un et deux, au côté Nord du premier biez (*head race*) du dit canal, le tout commençant à un point de l'angle du mur Est du premier biez, telle que démontré sur le plan susdit, ce point étant nord trente deux degrés trente six minutes Est et à cent soixante et deux pieds neuf pouces du bout nord de la coulée nord-est du biez de décharge, de là Sud trente degrés vingt quatre minutes Est le long de la ligne Sud du lot numéro un, trois cent vingt pieds jusqu'à un piquet, de là Nord cinquante neuf degrés trente six minutes Est le long du côté Sud Est des lots numéro un et deux, deux cent pieds jusqu'à un piquet à l'angle Nord Est du lot numéro deux ; de là Nord trente degrés et vingt quatre minutes Ouest, cinq cent trente sept pieds jusqu'à un piquet à l'angle Nord Ouest du lot à bâtir numéro deux ; de là Sud cinquante-neuf dégrés trente-six minutes Ouest, deux cents pieds jusqu'à un piquet à l'angle Sud Ouest du lot numéro deux ; de là Sud trente dégrés et vingt minutes Est, deux cents dix-sept pieds jusqu'au point de départ à l'angle du mur Est du premier biez tel que ci-dessus mentionné.

A excepter et réserver d'icelui vingt quatre mille pieds quarrés pour le premier biez et le chemin, tel que démontré sur le susdit plan, la réserve pour le premier biez étant de quatre vingt pieds et pour le dit chemin de quarante pieds de largeur, s'étendant deux cents pieds, c'est-à-dire, à travers toute la largeur des dits lots numéros un et deux, le tout mesure anglaise comme susdit, ensemble avec l'usage et la jouissance d'autant du surplus d'eau tirée d'au-dessus de l'écluse située à la tête du dit canal Beauharnois.

1o. Avec une BATISSE EN PIERRE à deux étages contenant 54 sur 54 pieds, comprenant trois paires de moulanges et une roue hydraulique de réserve pour ajouter une autre paire de moulanges, un moulin à cribler, (*smut mill*) y attaché, ensemble avec un moulin à orge et aussi un superbe moulin à scie, avec scie ronde en bon ordre, capable de scier trois planches à la minute et aussi une grande roue avec une roue hydraulique distincte.

2o. Une BATISSE EN BOIS contenant 144 sur 24 pieds, comprenant trois tours à bois, une machine de Fay pour forer et pour l'assemblage à tenon et à mortoise, une machine à façonner, 1 gig-saw, 1 machine de Fay pour mortoiser, 1 jeu de scies rondes pour faire les languettes et les rainures, 1 jeu de scies rondes pour retendre et scier en travers dans la fabrication des boites, 1 machine à jabler, une meule à aiguiser mue par l'eau, avec une allonge en bois de 12 sur 33 pieds comprenant un tour à bois.

3o. Un APPENTIS EN BOIS de 43 sur 24 pieds, comprenant une machine de Fay pour raboter, un jeu de scie rondes pour couper les lattes pour les plâtriers.

4o. Une BATISSE EN PIERRE de 27 sur 20 pieds, servant de grenier.

5o. Une BATISSE EN BOIS de 40 sur 18 pieds, servant de magasin en général et de bureau.

6o. Une BATISSE EN BOIS de 36 sur 24 pieds, servant de fabrique de pompes.

7o. Une BATISSE EN BOIS de 136 sur 28 pieds, comprenant 8 logements avec une autre petite maison en bois de 18 sur 22 pieds, servant aussi d'habitation.

8o. Une BATISSE EN BOIS de 40 sur 16 pieds, servant comme deux logements, étant les deux tiers de la dite bâtisse, et l'autre tiers servant de boutique de forgeron.

9o. Une BATISSE EN BOIS de 36 sur 24 pieds, servant d'étable publique pour les pratiques.

10o. Un QUAI contenant environ 150 sur 18 pieds, à la distance d'environ cent pieds des moulins, avec une bâtisse en bois de 30 sur 16 pieds dessus érigée, servant de hangar, avec assez d'eau pour faire flotter tout grand vaisseau ou bâteau pour y communiquer.

Toutes les susdites bâtisses et machines sont la propriété du susdit Pierre Poulin, et sont en bon ordre et presque neufs, les moulins et machines fonctionnent très-bien, les moulins construits en 1863.

Ces moulins sont pourvus du meilleur pouvoir d'eau connu en Canada, ayant 16 pieds de hauteur et l'eau venant directement du St. Laurent, il y a un grand bassin pouvant contenir 5,000 billots de bois.

Toutes les susdites propriétés sont situées au côté Nord de l'écluse construite par le gouvernement à la tête du canal de Beauharnois.

Les communications entre Québec et Toronto sont très-faciles.

Le plan des propriétés sus-mentionnées peut être vu au Bureau de JOS. HINGSTON, Ecuyer, Marchand en Gros, No. 276, Rue St. Paul, Montréal.

Les conditions de vente seront connues le jour de la vente.

J. A. MASSÉ,
Syndic.

Ste. Cécile de Valleyfield, Comté de Beauharnois, 11 avril 1865. } 196 ti

EAU DE CALEDONIA!!!

Le soussigné ayant été nommé seul Agent en cette ville pour la vente des EAUX des Sources de CALEDONIA, informe cette grande partie de la communauté qui désire faire usage de cette Eau Minérale sans rivale qu'il a fait de tels arrangements avec le propriétaire qu'il lui est possible de fournir constamment cette eau pure, venue directement de la saline *intermittente* et *sulphureuse*.

L'importance élevée et l'efficacité reconnue de ces eaux pour le *Rhumatisme, Affection du Foie, Dyspepsie, Maladies de Peau, Bile*, &c., sont si bien appréciées qu'il n'est pas nécessaire d'en faire de nouveau l'éloge : c'est le plus doux purgatif qu'il y ait.

Comme breuvage elle ne peut être trop recommandée, car les mieux portants en en buvant peuvent encore en profiter. En été elle *purifie et rafraichie le sang, détruit tous les symptomes fébriles et dissipe la lassitude que l'on ressent généralement dans un temps de chaleur.*

Des certificats donnés par des autorités médicales et par des centaines de personnes qui en ont tiré du soulagement peuvent être vus au Dépôt de Journaux du soussigné.

On peut avoir de l'eau de 5 h. A. M jusqu'à 10 h. P. M.

W. DALTON,
Coin des Rues Craig et St. Laurent.
22 juin—238 tm k

A VENDRE,

Une grande quantité de Planches de Pin de 1 pouce
Madriers secs pour Plancher, 2 pouces
Madriers secs pour Plancher, 3 pouces,

JORDAN & BENARD,
Coin des Rues Craig et St. Denis, et coin de la Rue Sanguinet.
15 juillet—227 tm k

MOULINS A FARINE
A vendre ou a Louer.

Les MOULINS à FARINE bien connus de DURHAM, situés à Ormstown, Seigneurie de Beauharnois, sur la Rivière Chateauguay, s'ils ne sont pas vendus, seront loués pour trois ans du 10 septembre prochain. Il y a une bonne résidence pour le Locataire, avec Etables et Dépendances adjacentes. Le Moulin contient quatre jeux de roues, etc., et c., et est situé dans un des meilleurs districts ruraux en Canada. Des Soumissions seront reçues jusqu'au septembre.

JAMES KEITH,
Bureau Seigneurial, Beauharnois, C. E.
12 juil. 254

Bande des Chasseurs Canadiens
DIRIGEE PAR M. HARDY.

Tout en remerciant leurs amis et le public pour le patronage qu'ils en ont reçu durant ces dernières années, ont le plaisir de les informer qu'ils sont prêts à fournir de la musique en cuivre et à cordes pour tout voyage de plaisir, pic-nic, soirée, bal, &c, depuis 2 jusqu'à 25 musiciens. Leur repertoire est des plus complets et offre une variété de morceaux choisis.

S'adresser au No. 276, Rue St. Laurent, ou au No. 114, Rue St. Dominique.
8 juillet—251 tm k

GEORGEON,
FERBLANTIER ET PLOMBIER
COIN DES RUES
St. Laurent et Ste. Catherine,
No. 241.

M GEORGE YON, tout en remerciant ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à present, prend la liberté d'annoncer qu'il a beaucoup augmenter son établissement, qu'il a constamment en mains—

Bains de siége,
Bains de corps de toute grandeur,
Bains de pied,
Bidet pour Dame fait sur les derniers patrons de Paris, GLACIERES et REFRIGERANTS de toutes grandeurs, Coffre ou Glacière de toute grandeur, ainsi que toutes sortes d'Ustensiles de Cuisine, &c., &c., &c

Tous ses ouvrages en dehors sont faits avec la plus stricte attention, tels que—

Dalle et Dalleau,
Ouvrage en Plomb,
Erection de Fournaise

Et toutes sortes d'Ouvrages en cuivre ou ferblanc

On n'emploie dans cet établissement que des ouvriers de première classe et des matériaux de premier qualité.

Tous ordres seront reçus avec plaisir et servis avec ponctualité sous le plus court délai.

Le tout à des prix tellement réduits pour défier la compétition.

Cinq pour cent pour argent comptant.

Allez! allez!! allez!!! voir et vous pourrez juger par vous-même, avant de faire vos achats ailleurs.

12 avril—180 qm c k

CORPORATION DE MONTREAL.
PROCLAMATION

Considérant que, dans le REGLEMENT du CONSEIL-DE-VILLE, Chapitre TREIZE, il est, entr'autres choses, stipulé :

1.—Qu'il est défendu de laisier errer AUCUNS CHIENS dans cette cité, à moins que la taxe annuelle imposée sur les chiens n'ait été payée, et à moins que les dits chiens ne portent autour du cou un collier avec le nom de baptême et le surnom du propriétaire ou maitre lisiblement écrit, etampé ou gravé sur icelui, sous une pénalité n'excédant pas VINGT DOLLARS, contre le maitre ou gardien, et un emprisonnement, dans chaque cas, durant TRENTE JOURS ou jusqu'à ce que la pénalité soit payée ;

2.—Que ci AUCUN CHIEN, dont le maitre ou gardien ne peut être trouvé, ou dont le maitre ou gardien refusera ou négligera de payer au Trésorier de la Cité la taxe annuelle imposée sur le dit chien, est trouvé errant, il sera alors du devoir du Chef de Police de faire détruire ou abattre le dit chien ou les dits chiens ;

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ qu'à raison des inconvénients et du danger qui résulte du grand nombre de chiens errant dans cette cité contrairement à la défense du dit Reglement, j'ai ordonné et j'ordonne par les présentes, qu'à compter de JEUDI, le VINGTIEME jour de JUILLET courant, les dispositions du dit Réglement soient STRICTEMENT MISES en VIGUEUR ; et qu'à compter de la dite date, TOUS CHIENS trouvés errant dans cette cité, en contravention aux termes du dit Réglement, soient détruits ou abattus ;

ET CONSIDERANT qu'un CHIEN dont le maitre est inconnu, a été vu errant dans les rues de cette cité, et mordant d'autres chiens, et qu'il y a lieu de craindre que le dit chien est enragé ; il est ordonné par les présentes à toutes personnes dans cette cité de RENFERMER LEURS CHIENS immédiatement ou de les MUSELER de manière à les rendre tout-à-fait incapables de mordre, et ce durant l'espace de deux mois à compter de la présente date jusqu'au 8 Septembre prochain ; sinon tous les dits chiens seront détruits ou abattus, et les propriétaires, maitres ou personnes ayant le soin d'iceux, seront poursuivis suivant la loi.

J. L. BEAUDRY,
Maire.

Bureau du Maire, Hôtel-de-Ville, Montréal, 8 juillet 1865. } 151. um. c.

J. O. BUREAU,
NOTAIRE,

No. 2, Petite Rue St. Jacques.
10juin 292— a

Chemin de Fer le Grand Tronc.

Les Convois laissent la GARE de la RUE BONAVENTURE comme suit :—

Districts Central et de l'Ouest.

Train d'accommodation pour Kingston et les stations intermédiaires . 6.45 A.M.
Express de jour pour Ogdensburg, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest, &..... 9.10 A.M.
De nuit, do do do do 9.00 P.M
Train d'accommodation pour Brockville et les stations intermédiaires. 5.00 P.M

District de l'Est.

Train mêlé pour Island Pond et les Stations intermédiaires .... 9.00 A M
Train Express pour Island Pond 2.00 P M
Express de Nuit pour Trois-Rivières, Québec et Portland.. ..... 10 10 P M
Train express à Burlington, en connection avec les Vapeurs du lac Champlain pour New-York. 5.45 A M
Convoi Express pour Saint-Jean, en connection avec le Chemin de Fer Central du Vermont pour Boston, New-York, et toutes les places dans les Etats de l'Est, a..... 8.30 A et 3.30 P M

Les Convois pour Lachine partent à 7.00 A.M, 9.00 A.M, 12.00 Midi, *3.00 P.M, 5.00 P.M et 6.30 P M.

* Le convoi de 3.00 P M. va jusqu'à Plattsburg.

C. J BRYDGES.
13 juin—231 Directeur-Gérant.

AVEZ-VOUS UN
COFFRE DE URETE
A L'EPREUVE DU FEU ?

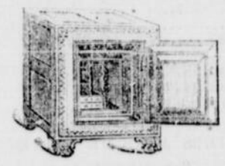

Chaque Marchand a des Livres et des Papiers dont la perte serait desastreuse, et, en plusieurs cas, entierement ruineuse.

LES DELAIS SONT DANGEREUX !

Triomphes Recents !

SOMERSET, 20 décembre 1864.

MM Kershaw & Edwards,—Messieurs,—J'ai eu l'infortune, dans la matinée du 17 courant, d'éprouver la sécurité de vos Coffres de Sûreté améliorés à l'épreuve du feu. Vers 4 heures du matin, on a découvert que mon magasin était en feu, et avant que je pus obtenir des secours efficaces, tout l'édifice avec ce qu'il contenait était la proie des flammes. Le Coffre de Sûreté était placé dans le centre de la cave, et quand les planchers et le toit s'effondrèrent sur lui, il était complètement environné d'une masse de feu à laquelle il fut exposé pendant plus de 11 heures. Il était rouge. Cependant, lorsque je l'ouvris, je fus agréablement surpris de trouver intact ce qu'il contenait, c'est-à-dire, les livres, papiers et argent en papier.

Je considère que cette épreuve a été très-sévère, et elle a prouvé que votre Coffre de Sûreté est une parfaite sûreté contre le feu

Votre, etc,
JAMES FRASER.

Ayant été présents sur les lieux quand le Coffre de Sûreté de M. Fraser a été ouvert, nous pouvons en toute confiance recommander les Coffres de Sûreté de MM. Kershaw et Edwards comme étant vraiment à l'épreuve du feu, dans toute l'acception du mot.

F. L. POUDRIER, Juge de Paix,
P. C. BOURK, Capitaine,
W. BARLOW.

OTTAWA, 28 janvier 1865.

MM. Kershaw & Edwards—Messieurs—Lors du dernier grand incendie qui a eu lieu dans la nuit du 8 courant, et pendant lequel mon magasin, sur la Rue Sussex, a été détruit, mon Coffre de Sûreté, qui est de votre manufacture, a été exposé à une chaleur intense. Quand la bâtisse eut été consumée jusqu'au sol, le Coffre de Sûreté fut retiré rouge des ruines et après l'avoir laissé refroidir, ce qui prit une heure, on l'ouvrit et on trouva mes livres et mes papiers parfaitement préservés.

Veuillez me faire un nouveau Coffre de Sûreté de la même proportion et me l'expédier le plus tôt possible, et je vous renverrai le vieux dont la serrure est hors d'ordre.

Je suis, Messieurs,
Votre très-h mble serviteur,
JAMES SMITH.

WATERLOO, 20 avril 1864.

MM. Kershaw & Edwards — Messieurs — Je crois que je vous dois, ainsi qu'au public, de vous dire que votre Coffre de Sûreté a été soumis, dans la nuit de vendredi dernier, à une très-rude épreuve, et en mentionnant le fait que les boutons de porte en cuivre et les plaques ont entièrement fondu, ainsi que d'autres ornements en cuivre qui se trouvaient sur le devant, vous pouvez vous faire une idée de l'intensité du feu à laquelle il a été soumis mon Coffre de Sûreté ; et cependant, quand on l'a ouvert, mes livres et papiers étaient en excellente condition. On ne peut trouver de meilleure sûreté contre le feu. Tous les hommes d'affaires devraient avoir leurs livres et papiers sous une telle sauvegarde.

Veuillez m'expédier un de vos Coffres de Sûreté, No. 10, que j'espère avoir aux mêmes conditions que le premier, et informez moi quel usage vous pouvez faire de mon ancien Coffre de Sûreté et ce que vous pouvez accorder pour lui.

Votre servit-ur,
H. O VIDAL.

KERSHAW ET EDWARDS,

Seuls Manufacturiers et Propriétaires de
Coffres de Sureté améliorés à l'épreuve du Feu.

Un Assortiment